L'OFFICIEL DES TRANSPORTEURS

L'HEBDOMADAIRE DU TRANSPORT ROUTIER

N° 970
10
JANVIER
1977

pour accroitre votre productivité... quelques modèles de la "gamme FRÉJAT"

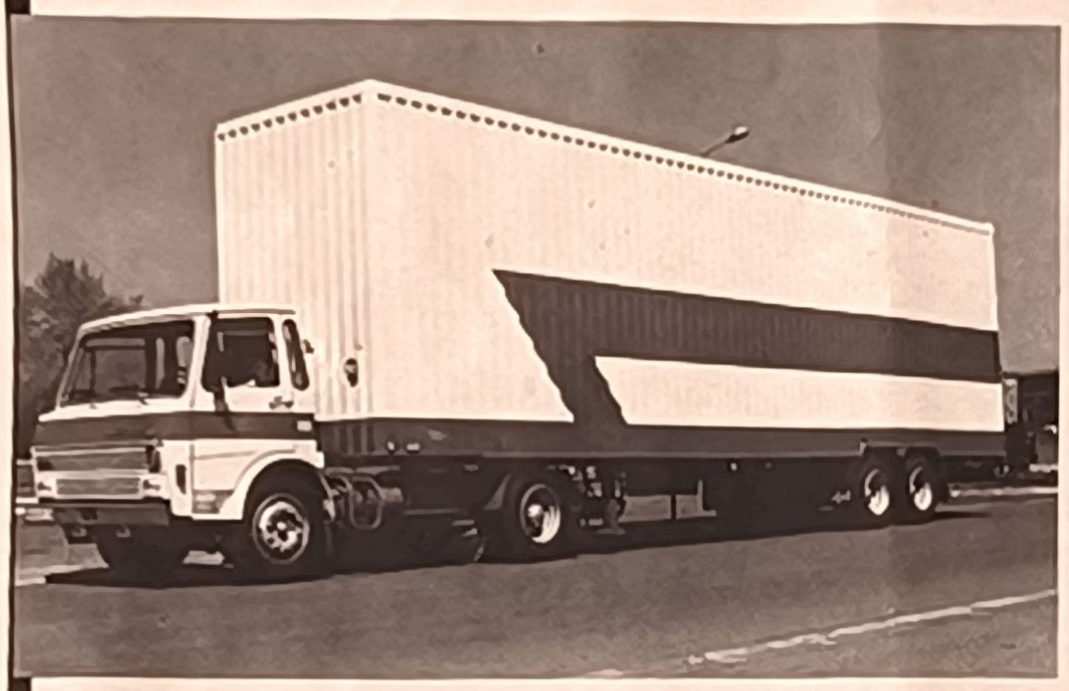

- SEMI-REMORQUES
- REMORQUES
- CARROSSERIES
- CARROSSERIES AMOVIBLES

Semi-remorque fourgon "grand volume"

spécialité traditionnelle de Fréjat

volume maxi :	droite	85 m3
	1/2 Surbaissée	90 m3
	Surbaissée	100 m3

Poids mort réduit

Carrosseries amovibles

Grâce à l'équipement Fréjat échangez vos carrosseries amovibles

en douceur
sans recul

et sur vos camions - remorques : 2 carrosseries amovibles identiques interchangeables de 7,10 m de long (90 m3).

Nom de votre entreprise .....
Personne à contacter .....
Adresse .....
Code postal ..... Ville .....
Tél. .....

Désire recevoir votre documentation complète

O.T.

fréjat

63430 - PONT-DU-CHATEAU - TÉL. (73) 83.21.43
TELEX 990 430 F

guy vialle

L'OFFICIEL DES TRANSPORTEURS

L'HEBDOMADAIRE DU TRANSPORT ROUTIER

11, RUE GODEFROY-CAVAIGNAC
75011 PARIS - TEL. : 805-06-30 - 805-54-60
TELEX 21 135 1 F

Marcel Triquet-Robert **Fondateur** †

DIRECTEUR GENERAL :
Edouard Berretta

DIRECTEUR
Jean Furet

Secrétariat de direction :
Arlette Alphaize

Rédacteurs en chef :
André Courbez
Jean Furet

Rédacteurs :
François Jahier
Jean-Pierre Metivet

Enquêtes :
Maurice Soutif

Secrétariat de Rédaction :
Marie-Pierre Perruche
adjoint :
Jean-Pierre Lagarde

ABONNEMENTS :
Chef du service :
Raymond Caranove
adjoints :
Roberte Jacquin
René Lemasson

PUBLICITE :
Directeur de la publicité :
Francis Gailliot
Assistante :
Marie-Christine Morelle

Exécution :
Michèle Meyer

Petites annonces :
Odette Houry
Michèle Teulet

Correspondant :
Région Rhône-Alpes : René Rolland

Copyright 1977
« L'Officiel des Transporteurs »

La plus forte diffusion des journaux de la profession.

L'O.T. est édité par la C.G.D.
Conseil en publicité : Publ'Editions.

TARIF D'ABONNEMENTS

46 numéros
Un an : France 130 F - Etranger 200 F
Le numéro : 7 F

Pour toute correspondance joindre la dernière bande adresse. Coût des changements d'adresses : 4 F en timbres-poste. REGLEMENT : par chèque bancaire ou par chèque postal avec ses trois volets (CCP : Paris 7315-41).

SOMMAIRE

N° 970 DU 10 JANVIER 1977

EDITORIAL
Vous êtes libres, mais... 5

LE CARNET DE L'O.T. 6

LE COURRIER DE L'O.T. 7

ACTUALITES
Taxe professionnelle, une lettre du président de la F.N.T.R. au ministre 10
L'affaire du Val de Loire : lettre commune Sudreau-de Bretizel au ministre de l'Equipement 10
Charles Deutsch : 20 % d'économie réalisables sur le carburant avant 1985 10
Discriminations en Turquie 10

REGLEMENTATION
Le directeur des Transports terrestres : « l'action des services de contrôle sera poursuivie avec compréhension mais ténacité ». La F.N.T.R. : « des aspects positifs, mais... » 15

FISCALITE
La tarification des risques d'accidents du travail depuis le 1er janvier 1977 16

QUESTIONS SOCIALES
3 % pour les ingénieurs et cadres 19

ROUTES ET CIRCULATION
Routes d'hiver
1 200 hommes sur le pied de guerre pour 11 500 km, « viabilisés tout temps » 20

CODE DE LA ROUTE
Cartes grises : différentes dénominations possibles pour le genre et la carrosserie 23

TECHNIQUE AUTOMOBILE
Montlhéry : dans la « cathédrale du Silence », l'U.T.A.C. élabore la sécurité de demain 24

PETITES ANNONCES 26

silence
confort
sécurité ...
SOFICA
DIVISION DE LA SOCIETE ANONYME FRANÇAISE DU FERODO
8, rue Louis-Lormand - LA VERRIERE
78320 LE MESNIL-St-DENIS / FRANCE
Tél. : (1) 050.61.44 - Télex : 600977
... avec SOFICATOP
appareils de réfrigération pour cabines poids lourds
silence
SOFICAtop permet de rouler les vitres fermées. Il améliore ainsi le niveau de bruit dans la cabine et élimine les inconvénients de la route : pollution, poussières, insectes.
confort
SOFICAtop est conçu avec un filtre pour l'air recyclé et un filtre pour l'apport d'air extérieur. Le réglage progressif du débit est obtenu par molette. L'air peut être diffusé par bouches orientables ou par nappes. La régulation de la température est automatique.
sécurité
Calme et détendu dans une ambiance confortable d'air frais, deshumidifié et renouvelé à volonté, vous roulez sans fatigue.
SOFICAtop vous aide dans vos conditions de travail.
BON POUR INFORMATION • Sce COMMERCIAL AUTO •
NOM .....
ADRESSE .....
FIRME .....
Pyc publicité

Vous êtes libres, mais...

ALORS que la grève des acteurs se poursuit, on a beaucoup vu le Premier ministre sur les écrans de télévision depuis Noël. Que de vœux !...

1977 pourra être une bonne année, a-t-il encore affirmé lundi dernier, en lançant un nouvel appel à l'effort des Français.

Après ces trois mois d'hiver économique où le gel des prix n'a pas connu la moindre trêve, nous avons appris de sa bouche, avec une satisfaction non mesurée, que tout commençait à aller mieux : nous retrouvons la liberté...

Ainsi, les industriels : ils retrouvent « la possibilité de fixer librement leurs prix »... mais à condition de souscrire des engagements de modération, c'est-à-dire, de consentir à ne pas user de cette liberté retrouvée. Faute de quoi, ils « se trouveraient soumis à un strict contrôle de leurs prix ! »... Ils sont libres, mais de quoi faire ?

« Les prix des services feront l'objet d'accords entre les pouvoirs publics et les professions intéressées », a dit encore le Premier ministre. Parmi les services, implicitement, les transports...

Le gel des prix, c'est fini. Nous sommes libres, merci... Il ne reste plus qu'à attendre que se signent des « accords » entre le gouvernement et les professionnels.

Ces accords seront, naturellement, librement négociés. C'est-à-dire qu'après quelques rencontres entre les « partenaires », les organisations auront toute liberté de formuler des propositions... à condition qu'elles soient conformes aux vues des pouvoirs publics. Sinon, les négociations se poursuivront.

Une certaine majoration de la T.R.O. pourrait, il est vrai, faire l'objet d'un arrêté ministériel. N'en attendons pas une générosité excessive.

Quoi qu'il en soit, le temps passe. Janvier est déjà largement écorné. Le gouvernement prend son temps. Il n'est pas pressé le moins du monde.

Quant aux transporteurs qui ont fait les frais de la hausse du gazole, de l'impôt sécheresse (oh pardon ! de l'impôt de solidarité), de la majoration de la patente nouvelle manière, des augmentations de salaires et de charges, ils se consoleront en pensant qu'après tout la liberté ça n'a pas de prix.

CAMIONS 8T à 18T **Hino** TRACTEURS 38T

LE PLUS IMPORTANT CONSTRUCTEUR JAPONAIS DE CAMION DIESEL

PRIX TRÈS COMPÉTITIFS

SEGAR IMPORTATEUR-FRANCE

6, RUE GAMBETTA 93120 LA COURNEUVE
TÉL. 834.92.43 TÉLEX 230671

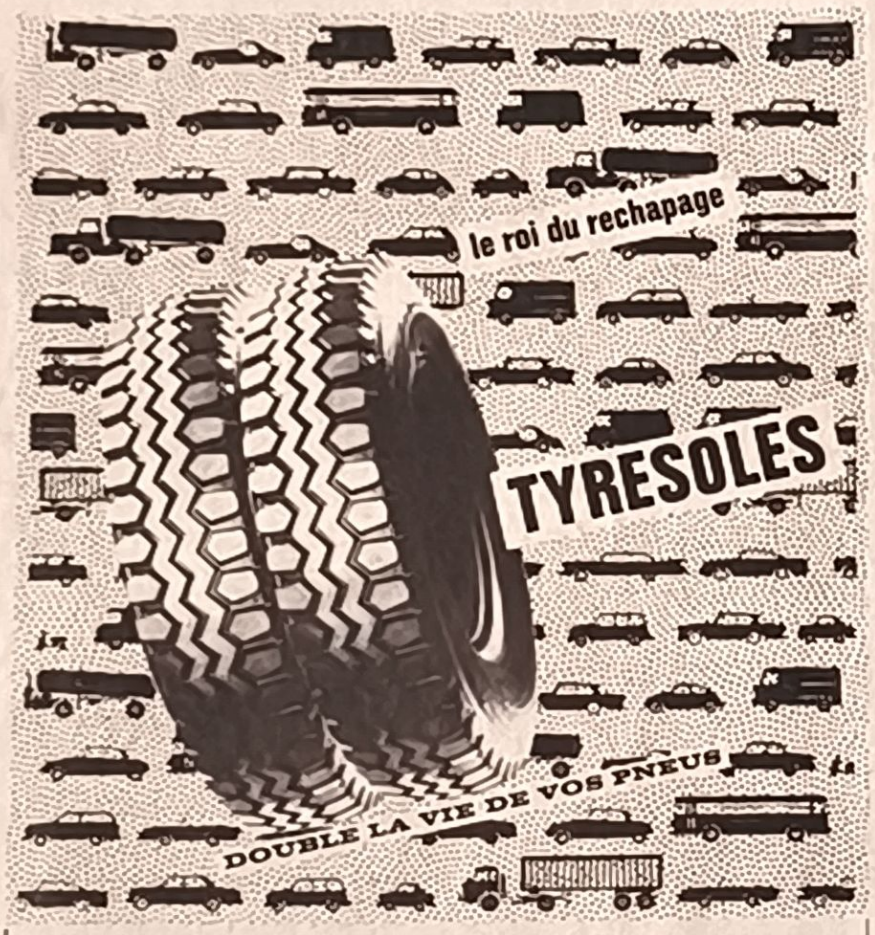

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF FRANCE :

NANCY. 8. rue du Général-Landremont. Téléphone : 51-20-73.

REGION PARISIENNE : 9. rue Gabriel-Péri. 95500 GONESSE. Téléphone : 987-24-40

TOULOUSE : 44. rue Michel-Ange. Téléphone : 48-74-79.

LE CARNET DE L'O.T.

DISTINCTIONS

Le 1er janvier, le Journal Officiel, comme le veut la tradition, a publié plusieurs décrets en date du 29 décembre portant promotions et nominations dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Parmi les personnalités ainsi mises à l'honneur, figurent de nombreux représentants des Transports Routiers, de l'Administration, de l'Automobile.

SONT ELEVES A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

René Roy, inspecteur général honoraire des Transports est élevé à la dignité de Grand Officier, ainsi que **René Villiers,** président d'Honneur du C.N.P.F.

SONT PROMUS COMMANDEURS

Au titre du ministère de l'Equipement :

Jean Lefebvre, président-directeur général d'une entreprise de travaux publics.

Au titre du ministère de l'Industrie et de la Recherche :

Jacques Féron, président-directeur général d'une société de construction de carrosseries et d'éléments pour véhicules.

Au titre du Contingent des déportés et internés de la résistance :

André Jarrot, compagnon de la Libération, ancien ministre.

SONT NOMMES CHEVALIERS

Au titre du Premier ministre :

André Pradines, directeur d'agence de transports.

Au titre du ministère de l'Economie et des Finances :

Jean Carré, chef du service interrégional des Douanes à Marseille.

Mlle Denise Favrel, directeur départemental des Impôts à Nantes.

Pierre Maniquaire, directeur régional des Impôts à Nancy.

Au titre du ministère de l'Equipement :

René Bouchet, directeur départemental de l'Equipement de l'Hérault,

Georges Bourdil, président-directeur général de Société de Transports,

André Chalumeau, président du Conseil d'Administration d'une société de transports,

Jean-Caude Guerguil, président du syndicat des transporteurs routiers du Gers.

Jean-Claude Guerguil

Robert Valton, médecin-contrôleur général du travail et de la main-d'œuvre des transports.

Au titre du ministère de l'Industrie et de la Recherche :

Raymond Ravenel, membre du directoire d'une société de construction automobile.

Raymond Ravenel

A toutes ces personnalités, l'Officiel des Transporteurs présente ses très vives félicitations. □

LE COURRIER DE L'O.T.

Cette rubrique est assurée avec l'aimable collaboration de la F.N.T.R. et de Lamy S.A.

Compte tenu de l'abondance de demandes de renseignements, nous prions nos lecteurs d'adresser leurs questions par écrit et non par téléphone.

Il leur sera répondu dans les plus brefs délais et les services compétents pourront ainsi étudier, de façon encore plus complète et précise, les divers problèmes qui leur sont exposés.

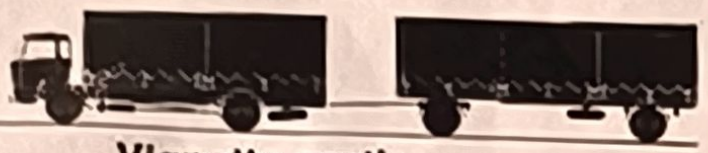

Vignette gratis

Q. — *Je suis taxi, quoique ma voiture ne comporte pas de compteur horo-kilométrique.*

La recette des finances refuse cependant cette année de m'accorder l'exonération de la vignette et de me délivrer une vignette gratis. Quels sont mes droits ?

M.T. Valentigney (Doubs)

L'O.T. — Le ministre des Finances confirme que : sont exonérées de la taxe différentielle (vignette) les automobiles de place autres que « de grande remise »,

— qui bénéficient d'une autorisation spéciale de stationnement à des emplacements réservés sur la voie publique ;

— et dont les conditions de transport sont conformes à un tarif réglementaire.

Ces deux conditions sont cumulatives.

Si elles peuvent l'une et l'autre s'appliquer à votre cas, vous êtes exonéré et vous avez droit à une vignette gratis.

« Tableau de bord de l'entreprise »

Q. — *Comme suite à votre article « Tableau de bord de l'entreprise » nous voudrions connaître le moyen de se procurer le dossier du C.E.T.*

Entreprise G. (72210 Avon)

Q. — *Dans votre numéro 22 de novembre 1976, vous signalez la parution d'un nouveau document publié par le C.E.T. : « Le tableau de bord de l'entreprise » et rappelez la brochure : « Vendre et être payé ».*

Pouvez-vous m'indiquer où sont disponibles ces publications ?

Monsieur F. (62402 Béthune)

Q. — *Dans votre n° 963 du 22-11-76, nous lisons un article concernant une publication du C.E.T. intitulée : « Le tableau de bord de l'entreprise ».*

Pourrez-vous nous faire savoir à quelle adresse nous pouvons nous procurer ce document ?

Transports C. (03105 Montluçon)

L'O.T. — Nous vous informons que le dossier intitulé « Le tableau de bord de l'entreprise », ainsi que toutes les autres publications du Cercle d'étude des transports, sont disponibles à l'adresse du C.E.T., Tour Horizon, 52, quai National, 92800 Puteaux. (Tél. : 622-06-90). □

SECURITE POIDS LOURDS

FRANKANI

LA GAMME D'ACCESSOIRES LA PLUS EN VUE

Feux arrière, camions, remorques
(homologués Europe)

clignotant latéral
Feu complet :
réf. : 4.210.353
Transparent :
réf. : 2.210.458

clignotant central
Feu complet :
réf. : 4.210.367
Transparent :
réf. : 2.210.460

Kit arrière brouillard
(homologué France, Belgique)

cuvelage chromé :
12 volts réf. : 1.210.404
24 volts réf. : 1.210.405

cuvelage peint
12 volts réf. : 1.210.401
24 volts réf. : 1.210.402

Prise de courant
(normes DIN/BNA)
5 broches réf. : 4.245.015
7 broches réf. : 4.245.001

SIGNALISATION
PRESIGNALISATION

FRANKANI®

UN REFLEXE DE SECURITE

39 av. Marceau 92400 Courbevoie
Tél. 788 50 90 - Télex 610 702 F

sept communication 070

poly clé
CHEREAU

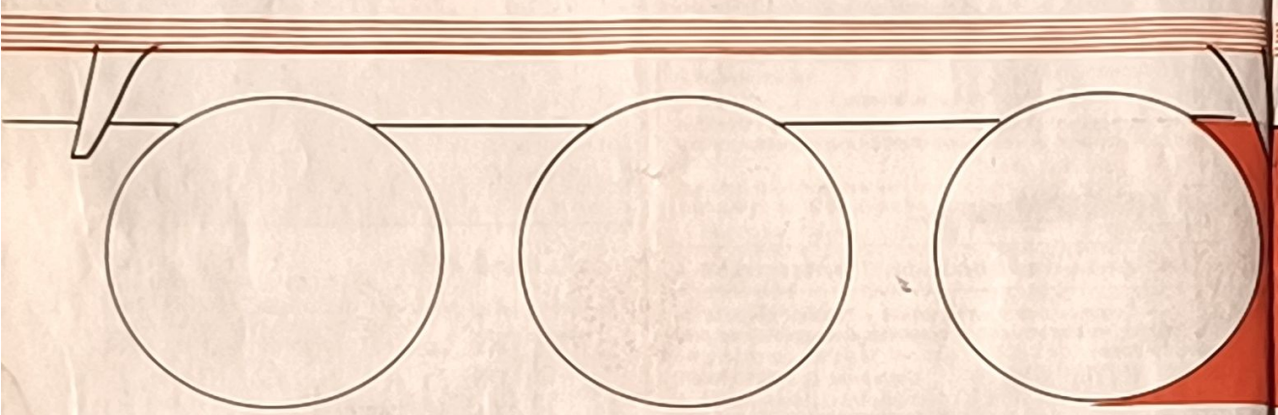

construction et équipement de matériels de transport frigorifique

CHEREAU

Ets J. CHEREAU S. A. E.

52, BOULEVARD DE LUXEMBOURG

50300 AVRANCHES

Tél. : 58.06.00 - Télex 170506

Taxe professionnelle Une lettre du président de la F.N.T.R. au ministre

Le président de Bretizel a adressé, le 28 décembre, une lettre à M. Durafour, pour demander qu'aucune pénalité ne soit infligée aux transporteurs qui n'acquitteraient au 30 décembre, conformément aux indications de la F.N.T.R., que 120 % du montant de l'ancienne patente 1975, au titre de la taxe professionnelle 1976.

Auto : finis les contrats « léonins » ?

Les acheteurs de Citroën, Peugeot et Renault, après ceux de Chrysler, ne craindront plus d'être rançonnés « comme au coin d'un bois » en signant la commande d'un véhicule : le prix de vente est garanti pendant trois mois, et assorti pour Citroën d'un délai de livraison ferme, avec possibilité pour l'acheteur d'annuler la commande quinze jours après mise en demeure, ou en cas de hausse non liée à un changement de modèle, si le livraison intervient plus de 3 mois après la commande.

L'affaire du Val de Loire : lettre commune Sudreau-de Bretizel au ministre de l'Equipement

Après la conférence de presse au cours de laquelle il avait annoncé, le 16 avril dernier, que 22 maires du Val de Loire avaient décidé d'interdire le trafic nocturne des poids lourds entre Beaugency et Amboise, M. Sudreau, député-maire de Blois, a demandé à rencontrer le président de la F.N.T.R. François de Bretizel l'a reçu le 20 décembre et lui a confirmé qu'en aucun cas les transporteurs ne pourraient accepter un détournement de leur trafic sur l'autoroute, sans prise en charge du coût du péage.

Le député-maire de Blois ayant souligné que les collectivités locales étaient conscientes de leurs responsabilités financières, mais que l'Etat et la société autoroutière devaient accepter à leur tour les leurs, il a été décidé d'adresser une lettre commune au ministre de l'Equipement. Cette lettre demande la réunion d'un groupe de travail restreint afin de dégager une solution négociée, qui pourrait avoir valeur d'exemple national.

De son côté, le délégué général a rencontré les dirigeants de Cofiroute pour les déterminer à prévoir, dès maintenant, des aménagements tarifaires sur la portion d'autoroute Meung-sur-Loire/Tours.

Charles Deutsch : 20 % d'économies réalisables sur le carburant avant 1985

Charles Deutsch a remis au ministre de l'Industrie et de la Recherche, le rapport que ce dernier lui avait demandé d'établir sur la possibilité de réduire la consommation des véhicules automobiles.

Au cours d'une conférence, il a précisé qu'une économie de 20 % serait possible d'ici à 1985 : 10 % sur la consommation des moteurs et 10 % sur l'amélioration de l'aérodynamisme.

Une nouvelle économie de 20 % serait encore possible dans un délai de dix ans après 1985, grâce à des recherches dans tous les domaines : amélioration du fonctionnement des moteurs à froid, emploi de matériaux plus légers, diffusion généralisée des compte-tours et des indicateurs de consommation, recherche d'une fluidité plus grande du trafic.

De plus, Charles Deutsch aurait suggéré que la fiscalité ne vienne pas pénaliser l'évolution des véhicules et que les constructeurs concluent avec les Pouvoirs publics un contrat de programme portant sur l'amélioration des véhicules, les dépenses des études et recherches sur les économies de carburant devant être en partie assumées par l'Etat et non uniquement par les constructeurs.

Discriminations en Turquie

A l'occasion des auditions de la C.E.M.T., un représentant de l'A.F.T.R.I. est intervenu au nom de l'I.R.U., à propos des transports de marchandises vers les pays du Moyen-Orient, pour dénoncer les discriminations de traitement que le gouvernement turc inflige aux transporteurs, selon leur nationalité.

Par ailleurs, intervenant sur « l'influence des obligations de service public sur la situation des chemins de fer », le représentant de l'A.F.T.R.I. a rappelé que les compensations versées aux chemins de fer, lorsque leurs prix sont bloqués, faussent l'égalité de traitement entre modes de transport. Il a souligné que ces pratiques bien connues sont de plus en plus couvertes par les réglementations nationales ou communautaires. □

Aluminium Alcan de France

DIVISION CARGO VAN

Éléments de Carrosseries " KIT " adaptables sur tous les chassis, camionnettes, camions, remorques et semi-remorques sans modification de structure.

- Toutes longueurs, largeurs, hauteurs au mm.

ASSEMBLAGE PAR CLIPPAGE - SNAP LOCK -

Série 500 contreplaqué au jelcoat
Série 600 tout aluminium
Série 700 préisolé 60 et 100 mm de polyuréthane injecté pour transports sous température dirigée des denrées périssables - (arrêté du 12/1974)

ASSEMBLAGE PAR BOULONS

Série 100 standard
Série 200 allégée
Série 300 hautes ridelles bâchables
Série 400 transpalettes largeur utile 2436

VENTE EXCLUSIVE AUX CARROSSIERS

57 ter, rue de Versailles
91400 - ORSAY
Tél. 928.66.90/91/92/93
Télex : CARGVAN 600418

Le directeur des transports terrestres : *l'action des services de contrôle sera poursuivie avec compréhension mais ténacité*

LE directeur des transports terrestres a répondu longuement, par une lettre du 20 décembre que nous analysions succinctement dans notre dernier numéro, aux observations formulées le 15 novembre par François de Bretizel, président de la F.N.T.R. sur l'agressivité des contrôles relatifs aux temps de conduite et de repos.

Nous publions cette lettre ci-après, suivie des commentaires de la F.N.T.R.

Comme nous l'écrivions, si le directeur des transports terrestres apporte quelques satisfactions aux transporteurs — satisfactions qui se traduiront par des modifications ponctuelles de la circulaire du 9 mars — pour l'essentiel, il demeure sur des positions très fermes.

Marcel Cavaillé admettait, dans l'interview accordée à l'Officiel des Transporteurs (1) : « Je pense que nous pouvons améliorer le système de contrôle à condition que la réglementation soit mieux respectée ». Or, il constatait aussi que « la plupart des entreprises jouent le jeu ».

Pour ces entreprises, répétons-le, il serait bon et urgent.que les contrôles soient enfin assouplis et surtout « humanisés », en tenant compte des réalités quotidiennes de la route.

Monsieur le Président,

Par lettre du 15 novembre dernier, et comme suite à l'entretien que j'avais eu avec une délégation de votre Fédération le 5 octobre précédent, vous m'avez fait parvenir une note d'observations sur les conditions dans lesquelles était contrôlé le règlement social européen et plus particulièrement sur les dispositions de la circulaire 76-42 du 9 mars 1976.

Ces observations ont fait l'objet de notre part d'un examen très attentif et, dans le souci de clarifier la situation, je les reprendrai une à une dans ma réponse, qui vous paraîtra donc un peu longue.

1° Considérations générales

Vous considérez que le déroulement des opérations de contrôle, dont vous ne remettez pas en cause le principe, devrait s'inspirer de trois principes : égalité, souplesse et concertation.

Sur le premier point, égalité des entreprises devant le contrôle, la situation est différente selon qu'il s'agit de contrôle sur route ou dans l'entreprise.

Sur route les équipages des véhicules sont contrôlé de manière identique, quelle que soit la nature juridique du transport ou la nationalité du véhicule. C'est ainsi que sur les 25 000 véhicules contrôlés de fin avril à fin septembre, près de 10 % étaient étrangers. La proportion d'équipages en situation régulière est d'ailleurs à peu près la même (environ les 2/3) dans tous les cas.

Il est exact par contre que le contrôle dans l'entreprise ne concerne actuellement que les entreprises de transport public ou de location, mais cette limitation n'est que temporaire et j'étudie actuellement avec les services du ministère du Travail les conditions dans lesquelles une action du même type sera menée en 1977 à l'égard des entreprises de transport pour compte propre.

En ce qui concerne les transporteurs étrangers une solution sera recherchée dans le cadre des accords bilatéraux qui lient la France à ses partenaires.

Je voudrais, au demeurant, ramener à sa juste valeur ce que vous appelez le « matraquage » des entreprises par les service de contrôle.

Le nombre total des contrôles sur route sera, en 1976, de 50 000 environ, toutes catégories de véhicules confondues : ce nombre est à rapprocher d'un parc de véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes de P.T.C.A. de l'ordre de 500 000 unités. La probabilité est donc qu'un véhicule sur 10 soit contrôlé sur route une fois par an.

En ce qui concerne les contrôles en entreprise, ils ne portent, dans la phase actuelle que sur les entreprises ayant une activité en zone longue : celles-ci emploient une cinquantaine de milliers de conducteurs, salariés ou non. Cette année 1 sur 5 ou 6 de ces conducteurs aura été contrôlé sur deux semaines d'activité : sur cette base, cela signifie qu'un conducteur sera contrôlé tous les 5 ans.

Je pense que, compte tenu de la situation, nombreux sont ceux qui pourraient considérer que ces taux de contrôle sont encore insuffisants.

Sur le second point, souplesse. Vous estimez impensable que les dépassements exceptionnels ou de faible importance puissent être sanctionnés.

Les dépassements exceptionnels, notamment lorsqu'ils sont dus à des aléas du trafic et de la météorologie, peuvent être jugés en fonction des dispositions de l'article 13 bis du règlement social.

La circulaire du 9 mars 1976 n'est peut-être pas suffisamment claire à ce sujet et ses termes vont donc être explicités. Encore faut-il que les transporteurs qui désirent invoquer ces dispositions veuillent bien prendre la peine d'accompagner le ou les disques concernés des justifications nécessaires. Jusqu'à présent cela n'a pas été le cas.

(1) L'O.T. du 3 janvier.

Quant aux dépassements de faible importance, cette importance, je le rappelle, s'appréciant par rapport à des limites comportant déjà des tolérances notables par rapport à la lettre du règlement, ils sont considérés selon le comportement de l'entreprise :

— sur route, s'ils sont isolés, ils font en général l'objet d'un simple avertissement,

— lors du contrôle dans l'entreprise, s'ils sont le fait d'une entreprise dont le comportement est correct par ailleurs, ils donnent lieu également à avertissement : une infraction est relevée dans les cas contraires.

Sur le troisième point, concertation. Vous demandez que le chef d'entreprise soit à même de présenter des observations sur les infractions qui lui sont reprochées avant transmission au Parquet. Ceci ne me paraît guère possible sur route, en raison de l'objet prioritaire du contrôle qui est la sécurité routière, encore que le chef d'entreprise puisse toujours adresser les justifications qu'il estime utiles soit au Parquet dont relève le siège de l'entreprise si l'infraction a été constatée par un agent de la D.D.E., soit au Parquet du lieu de l'infraction si l'infraction a été constatée par un agent de la gendarmerie ou de la police.

Par contre, je pense qu'il est possible d'améliorer la situation, lorsqu'il s'agit d'infractions relevées lors de l'exploitation des disques. La circulaire du 9 mars 1976 va être complétée pour permettre au chef d'entreprise de disposer d'un délai de 15 jours pour adresser ses explications ou ses demandes d'information à l'inspecteur régional des transports, avant le début de la procédure judiciaire.

2° Comportement général de l'entreprise

Ce comportement est apprécié à deux niveaux. D'abord au moment du choix des entreprises dans lesquelles doivent être prélevées les disques. Comme je l'indiquais plus haut, ce sont les seules entreprises ayant une activité en zone longue qui sont touchées, car nous avons pensé que la nature de l'activité des autres entreprises était en règle général assez facilement conciliable avec les normes contrôlées et qu'il n'était pas nécessaire, pour le moment, de les soumettre à un contrôle.

Et, parmi les entreprises ayant cette activité en zone longue, nous avons demandé à nos services extérieurs de commencer les opérations du prélèvement d'abord dans les entreprises dont ils avaient lieu de penser, en raison de leur comportement passé, qu'elles avaient des difficultés pour respecter les normes imposées.

Le comportement est apprécié ensuite pour définir la suite à donner aux infractions relevées.

Lorsque le comportement de l'entreprise,est correct et les infractions légères ou d'importance moyenne, elle reçoit un avertissement ; si, lors d'un contrôle ultérieur, il apparaît qu'aucun remède n'a été apporté à la situation, alors des poursuites sont engagées. Par contre, si les infractions sont graves, des poursuites sont engagées dès les premières constations.

Lorsque le comportement de l'entreprise n'est pas correct les procès-verbaux sont transmis au Parquet dans tous les cas.

Pour illustrer les conséquences de cette situation, j'indiquerai que durant les trois premiers trimestres de 1976, les Inspecteurs du Travail et de la Main-d'œuvre des transports n'ont retenu en définitive que 20 à 25 % des infractions relevées lors de l'exploitation des disques. La proportion est encore plus faible en ce qui concerne les services des transports mais leur action n'a commencé que récemment.

3° Intervention de l'Inspecteur du Travail (transports)

L'avis de ce fonctionnaire est demandé pour établir le programme des prélèvements de disques. Il reçoit également copie des procès-verbaux établis lors des contrôles sur route lorsque ceux-ci sont établis par les contrôleurs routiers ou les gendarmes.

Enfin il est également consulté par l'Inspecteur régional des transports sur la suite à donner aux infractions relevées lors de l'exploitation des disques. Ces interventions aux différents stades de la procédure de contrôle me paraissent répondre convenablement à vos préoccupations.

4° Respect des objectifs prioritaires de contrôle

Il faut distinguer, vous le savez, les objectifs prioritaires de contrôle des dispositions réglementaires. Les premiers n'ont pas de valeur réglementaire et ne peuvent servir de base juridique à un procès-verbal, il est donc normal que celui-ci se réfère aux seules dispositions réglementaires.

D'autre part, le règlement 543, même si certaines de ses dispositions sont en cours de révision, je pense en particulier à la distance maximale de 450 km, est le seul texte légalement en vigueur.

Ce qui peut donc survenir, soit lors d'un contrôle sur route, soit lors d'une inspection dans une entreprise effectuée par un Inspecteur du Travail (transports) c'est que l'agent constatant de nombreuses infractions ajoute à celles qui se définissent par rapport aux normes de contrôle des infractions à la lettre du texte du règlement. Ceci nuit probablement à la clarté des mesures de contrôle et les dispositions utiles seront recherchées pour remédier à cet inconvénient, notamment pour éviter toute référence à l'article 6 du Règlement 543 concernant la distance maximale de trajet pour un conducteur. Le Conseil des Ministres de la C.E.E. vient en effet de constater qu'aucun des pays membres ne s'opposait à la modification de cette disposition et qu'une décision définitive serait prise lors de la révision en cours du Règlement.

5° Responsabilité du chef d'entreprise

Il me semble que, s'agissant d'un problème d'organisation du travail, la responsabilité du chef d'entreprise va de soi et que les obligations qui lui sont imposées par les textes réglementaires n'ont rien d'excessif. Ceci bien sûr n'exclut pas la responsabilité du conducteur lui-même dans certaines infractions, commises contrairement aux instructions expresses du chef d'entreprise. Il me paraît en être ainsi en particulier lorsque le conducteur omet systématiquement de manipuler le sélecteur de l'appareil de contrôle. Des instructions seront données aux services du contrôle, pour que, dans une première phase, la reponsabilité du conducteur soit recherchée dans les cas les plus flagrants.

6° Questions diverses

a) retour au domicile

Il me paraît que le travail du conducteur doit être organisé de manière telle qu'il puisse regagner son entreprise et son domicile en respectant la durée maximum de conduite fixée : la tolérance dont il a été convenu me paraît suffisamment large par rapport à la lettre du règlement social pour permettre aux entreprises une activité correcte. Les aléas éventuels peuvent bien sûr faire l'objet de justifications particulières comme je l'ai dit plus haut.

D'autre part l'argument invoqué en faveur d'une tolérance étendue exceptionnellement en fin de semaine ne me paraît pas convaincant. L'exploitation d'un millier de disques faisant apparaître un dépassement de la durée quotidienne de conduite au-delà de 10 heu-

→

Contrôles

res, montre en effet que ces dépassements se répartissent sur tous les jours de la semaine, le vendredi étant le jour où ils sont les moins nombreux (15 % contre 18 à 20 % les autres jours).

Le recours à l'immobilisation lorsque les agents du contrôle constatent des dépassements importants de la durée continue ou de la durée quotidienne de conduite est, au premier chef, justifié par des considérations touchant la sécurité routière. Nos agents se trouvent parfois en effet devant des comportements aberrants : 12 ou 13 heures de conduite continue, 20 à 22 heures de conduite journalière ! Les immobilisations de courte durée (au maximum une heure) en cas de dépassement de conduite continue sont bien sûr beaucoup plus fréquentes que les immobilisations de longue durée en cas de repos insuffisant. Dans tous les cas les forces de police s'attachent à ne les prononcer qu'en considération des possibilités de stationnement ou d'accueil des équipages sanctionnés. Il faut cependant ramener ce phénomène à sa juste importance : selon des renseignements partiels portant sur 19 000 équipages contrôlés entre fin avril et fin septembre, il n'a été procédé qu'à 24 immobilisations.

b) Manipulation des commutateurs

Il est certain qu'il s'agit là de l'exigence de la réglementation la moins respectée, puisqu'on constate encore 85 % d'infractions environ. Si celles-ci sont relevées, elles ne sont poursuivies cependant que si elles accompagnent d'autres infractions plus importantes, et surtout si le défaut de manipulation est systématique. Mais il faut bien être conscient de l'importance de ce problème. En effet, seule une manipulation correcte du commutateur permet une appréciation exacte des temps de repos effectifs. Actuellement en raison du défaut généralisé de manipulation, nous sommes obligés de considérer comme temps de repos le temps séparant deux périodes de conduite et non deux périodes de travail. Or ce sont les dispositions relatives au temps de repos qui sont, même ainsi appréciées, les moins bien respectées et 8 heures de repos par 24 heures ne ma paraît pas constituer une exigence exorbitante !

En ce qui concerne les transports à courte distance, livraisons ou desserte de chantiers, nous espérons qu'une solution pourra être trouvée sur le plan européen. Comme vous le savez, le gouvernement français a présenté des propositions de modification du règlement européen sur ce point.

c) pauses

Le décompte des pauses n'est pas une tâche facile, ne serait-ce que parce que, plus la pause est courte (moins de 15 minutes) et plus la lecture du disque et difficile. La situation actuelle en matière de contrôle est caractérisée par le fait que nous acceptons comme pause des interruptions de 15 minutes et que, dans un souci de simplification, nous considérons, à titre provisoire, que toute pause d'au moins 15 minutes interrompt le décompte de la durée continue de conduite, ce qui est très libéral. Aller au-delà viderait le contrôle de ces pauses de son contenu.

d) classement des disques

Comme vous le rappelez, la réglementation impose le classement des disques par conducteur. Nous demandons en outre que les disques soient présentés dans l'ordre chronologique. Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'une exigence exorbitante.

Dans la mesure où, comme beaucoup d'entreprises le déclarent, elles utilisent les disques pour leur gestion, ce classement chronologique me paraît aller de soi. Si elles ne les utilisent pas dans ce but, il me semble qu'une telle présentation facilite les relations entre entreprises et services de contrôle.

Telles sont, Monsieur le Président, les réponses qu'appellent vos observations. La circulaire du 9 mars 1976 va donc être explicitée sur plusieurs points dans le sens que vous souhaitez.

Je vous adresse, en outre, ci-joint une note (1) qui analyse les conditions dans lesquelles s'effectuent actuellement les opérations de contrôle sur route et dans les entreprises. Sur certains points la procédure indiquée sera modifiée en fonction des compléments qui vont être apportés à la circulaire.

Je voudrais, pour terminer, vous faire part, autant que faire se peut, en raison du caractère encore partiel de nos renseignements statistiques, des résultats de l'application des opérations de contrôle, étant précisé qu'il convient de les interpréter avec précaution car ils portent, en ce qui concerne les contrôles dans les entreprises, sur un échantillon d'entreprises qui n'est pas « neutre » statistiquement, ce qui a pour effet probablement d'augmenter le pourcentage des infractions.

Durant les 9 premiers mois de l'année, les inspecteurs du travail et de la main-dœuvre des transports et les contrôleurs routiers ont, en liaison avec les forces de police contrôlé environ 25 000 équipages : les deux tiers d'entre eux se trouvaient en situation régulière, si l'on ne tient pas compte du défaut de manipulation du sélecteur. 1 700 infractions environ ont été relevées, alors que le nombre d'équipages en situation irrégulière était de 8 à 9 000. Cette proportion d'équipages en situation irrégulière se retrouve chez les transporteurs étrangers originaires de la C.E.E. Pour les autres se pose le problème des documents de contrôle qui n'est pas encore réglé de manière satisfaisante.

En ce qui concerne les contrôles portant sur les disques prélevés dans les entreprises, ils ont touché, durant les 9 premiers mois de l'année un millier d'entreprises et ont porté sur 55 000 disques, c'ext-à-dire, en gros, sur l'activité de 4 500 conducteurs pendant 2 semaines. Sur ce total, les entreprises de moins de 10 salariés (y compris donc les artisans) ont représenté la moitié en nombre des entreprises et le tiers des conducteurs.

La lecture de ces 55 000 disques a révélé 45 000 infractions non compris celles relatives à la manipulation du sélecteur. 10 800 d'entre elles concernent des problèmes matériels : disques non homologués (4 000), partie centrale des disques non remplie (6 800) : cette fréquence est vraiment trop importante et s'explique mal.

Les constatations les plus intéressantes portent, bien évidemment, sur le respect des normes de conduite et de repos : par rapport au total des disques traités :

13,2 % comportent une durée de conduite continue dépassant 5 heures après une pause d'au moins 15 minutes,

19 % comportent une durée quotidienne de conduite supérieur à 10 heures,

25 % un temps de repos inférieur à 8 heures par période de 24 heures.

Les dépassements des durées de conduite par semaine et quatorzaine, quoique moins fréquents, découlent cependant directement des dépassements quotidiens.

Ces constatations globales peuvent être nuancées si on considère l'évolution de ces infractions. En effet, entre le dernier trimestre 1975 et le 1er semestre 1976, on note une amélioration intéressante puisque dans chacun des domaines le pourcentage d'infraction baisse d'environ de 3 à 4 points :

conduite continue au-delà de 5 heures : 13,3 % et 10,1 %

conduite journalière au-delà de 10 heures : 23,2 % et 18,6 %

conduite hebdomadaire au-delà de 48 heures : 16,9 % et 13,4 %

conduite par quatorzaine au-delà de 92 heures : 17,8 % et 14 %.

Le progrès est certain et doit nous encourager à poursuivre. Mais il subsiste des situations abolument inadmissibles :

10 % des disques font apparaître un temps de repos inférieur à 6 heures et 5 % inférieur à 4 heures par période de

(1) Cette note, qui fournit d'intéressantes précisions sur la manière dont l'administration conçoit et exécute sa mission de contrôle des conditions de travail, est un long document de dix pages dactylographiées. Nous la publierons in extenso dans un très prochain numéro.

24 heures alors que ce temps est calculé, la plupart du temps par rapport aux périodes de conduite et non de travail.

5 % des disques font apparaître des périodes de conduite continue supérieures à 6 heures.

8 % des périodes de conduite journalière supérieures à 12 heures, etc.

De tels comportements sont absolument incompatibles avec toute réglementation, tout souci de sécurité routière, toute préoccupation de progrès social.

L'action des services de contrôle reste empreinte de modération car la proportion d'infractions retenues pour transmission au Parquet est de l'ordre du quart de celles relevées lors de l'exploitation des disques. On peut penser qu'à l'avenir ce pourcentage devrait s'accroître, le temps de l'information et de la persuation touchant maintenant à sa fin pour les infractions importantes.

J'ajouterai enfin que selon les suites judiciaires connues concernant 300 procès verbaux, 1 200 amendes ont été infligées aux contrevenants ; leur montant unitaire a tendance à s'accroître, en partant d'un niveau très faible. Actuellement, la moitié des amendes est de 150 à 200 F, 92 % sont inférieures à 200 F, 2 % supérieures à 240 F. Nous sommes quand même loin des sommes astronomiques (plusieurs millions d'anciens francs) que vous citez dans votre note.

Je souhaite que cette lettre, que j'ai voulu très complète, constitue une réponse claire et précise aux préoccupations de vos adhérents.

Sur les points que j'ai indiqués, les instructions de la circulaire du 9 mars 1976 vont être prochainement complétées ou nuancées.

En regard, compte tenu de la situation peu satisfaisante constatée, encore quelle marque quelques progrès réconfortants, l'action des services de contrôle sera poursuivie avec compréhension mais ténacité, afin de faire rentrer l'ensemble de l'activité du transport routier, notamment à longue distance, dans des normes sociales compatibles avec nos soucis de sécurité routière, de progrès social, et de conditions de concurrence loyales.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Claude Collet

CL. COLLET

La F.N.T.R.: *des aspects positifs, mais...*

LA réponse du directeur des Transports terrestres *présente*, de l'avis de la F.N.T.R., *un certain nombre d'aspects positifs, mais ne paraît pas être toutefois de nature à humaniser sensiblement les opérations de contrôle.*

Voici les commentaires qu'en fait la F.N.T.R. :

Les transporteurs étrangers

En ce qui concerne le contrôle des *transporteurs étrangers*, la direction des transports terrestres envisage de trouver une solution dans le cadre des accords bilatéraux. L'efficacité des sanctions ne nous paraît pas relever de la négociation économique.

Les dépassements exceptionnels

La circulaire du 9 mars 1976 devra être modifiée pour tenir compte des *dépassements exceptionnels*. Ceux-ci peuvent normalement s'inscrire dans le cas de force majeure prévu par le règlement.

Les justifications devront être produites avec chaque disque.

Délais trop courts

Dans la pratique, les délais impartis aux chefs d'entreprises lors de la saisie des disques sont trop courts pour procéder à leur étude même sommaire. Compte tenu des instructions de l'administration, nous conseillons donc aux entreprises — outre de conserver photocopie des disques prélevés — d'établir aussitôt que possible les justificatifs afférents à ces disques.

Conserver copie des disques

En tout état de cause, et ce point nous paraît favorable, le chef d'entreprise devra disposer d'un *délai de 15 jours* entre la phase administrative et la phase judiciaire des poursuites. Encore une fois, compte tenu des délais très longs entre la saisie des disques et leur retour, les chefs d'entreprises auront intérêt à en conserver copie pour savoir précisément ce qui leur est reproché et présenter leurs observations.

Le comportement général

Les règles de prise en compte du *comportement général* de l'entreprise nous paraissent toujours restrictives, et les éléments composant ce comportement demeurent aussi imprécis.

L'inspecteur du travail continue de juger sur pièces

Les modalités d'*intervention de l'inspection du travail* (transports) ne sont pas améliorées, celle-ci continuant de juger « sur pièces » sans contact véritable avec l'entreprise.

Le règlement communautaire seul texte de base

En ce qui concerne la notion de « tolérance », l'administration constate avec juste raison que le règlement communautaire est le seul texte de base légal. Ainsi un procès-verbal dressé pour 10 h 5 de conduite journalière sera établi sur la base des 8 heures réglementaires, et non des 10 heures tolérées.

Juridiquement inattaquable, cette position doit toutefois être nuancée par le fait que les assouplissements indiqués aux corps de contrôle ont, cette fois, reçu une large publicité officielle.

La responsabilité

En matière de *responsabilité du chef d'entreprise*, et notamment de défaut de manipulation des commutateurs, l'administration distingue plus nettement qu'auparavant les infractions impliquées par l'organisation même du transport, de celles qui résultent de la transgression par les conducteurs des consignes expresses de l'employeur.

Les pauses

En ce qui concerne *les pauses*, l'administration a mal interprété notre question : nous ne demandions pas que des arrêts de 10 minutes soient considérés comme des interruptions de conduite, mais que de tels arrêts ne soient pas intégrés purement et simplement aux temps de conduite.

Le classement des disques

L'administration reconnaît le bienfondé de notre position relative au classement chronologique des disques. Si nous admettons qu'un tel classement « facilite les relations » entre les entreprises et les agents de contrôle, nous ne saurions admettre que son défaut soit sanctionné, en l'absence de texte, des peines très lourdes prévues pour le délit d'entraver à l'exercice des fonctions de l'inspection.

Orientations plus favorables

Et la F.N.T.R. conclut ainsi ses commentaires : *Dans la mesure où elles seront rapidement traduites dans de nouvelles instructions, ces orientations nous paraissent dans l'ensemble plus favorables que les précédentes.* □

La tarification des risqu
depuis le 1er

UN arrêté en date du 16 décembre 1976, publié au Journal officiel du 23 décembre, a fixé, pour les industries de transports et de la manutention, les coûts moyens des accidents du travail et des maladies professionnelles selon les emplois, et les taux nets des cotisations dues à ce titre par les entreprises à dater du 1er janvier 1977.

La tarification collective est applicable aux entreprises (1) occupant habituellement moins de vingt salariés.

La tarification individuelle, déterminée en fonction du coût réel du risque, est étendue à toutes les entreprises occupant au moins trois cents salariés.

Une tarification individuelle, calculée à partir des coûts moyens d'accidents fixés par les barèmes, est applicable à toutes les entreprises de 200 à 299 salariés, et à celles de 100 à 200 salariés lorsque le taux collectif est égal ou supérieur à 3 %. En effet, l'arrêté du 1er octobre entend les sensibiliser à la prévention des accidents.

Enfin, la tarification mixte ne s'applique plus qu'aux entreprises occupant habituellement de 20 à 99 ou 199 salariés ([2] au lieu de 499 précédemment).

En outre, une méthode nouvelle doit être mise en œuvre pour déterminer les fractions de taux propre et de taux collectif dont l'addition permet d'obtenir les taux nets de cotisation. Elle est donnée par le tableau suivant :

RISQUES dont le taux collectif est :	NOMBRE de salariés de l'entreprise	FRACTION du taux propre à l'établissement	FRACTION du taux collectif correspondant à l'activité de l'établissement
Inférieur à 3 p. 100	20 à 199	$\frac{E}{200}$	$1 - \frac{E}{200}$
Egal ou supérieur à 3 p. 100	20 à 99	$\frac{E}{T00}$	$1 - \frac{E}{T00}$
E : Effectif moyen de l'établissement ou de l'entreprise			

La tarification des établissements nouvellement créés a été simplifiée. Les tarifs collectifs sont comme dans le passé, applicables durant l'année de création de l'année civile suivante quel que soit l'effectif de ces établissements ou celui de l'entreprise dont ils relèvent.

Mais désormais, à l'expiration de la première, de la seconde ou de la troisième année civile suivant l'année de leur création, les établissements nouvellement créés sont justiciables de tarifications dont le mode est fixé en fonction respectivement du tiers, des deux tiers et de la totalité de l'effectif des établissements considérés, ces fractions d'effectif ou cet effectif s'additionnant, le cas échéant, à l'effectif des entreprises dont ils relèvent.

Enfin, notons que cette tarification n'est pas applicable dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

---

(1) Désormais, aux termes d'une circulaire du 11 octobre 1976 explicitant l'arrêté du 1er octobre, c'est l'effectif global de l'entreprise qui doit être pris en compte pour déterminer le mode de tarification applicable à tous les établissements de cette entreprise, quels que soient le lieu de leur implantation, le nombre de salariés qu'ils occupent et l'activité qu'ils exercent.

(2) Selon que le taux collectif est :
égal ou supérieur à 3 % ;
inférieur à 3 %.

**Les photocopies coûtent cher en papier et en temps.
Un deuxième abonnement à l'O.T. est vite amorti.
En sachant compter, on peut aussi compter
sur des collaborateurs
mieux informés, donc plus efficaces.**

es d'accidents du travail janvier 1977

Barème applicable dans les départements autres que Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle

	NATURE DU RISQUE			COUTS MOYENS (en francs) (a)	(b)
	69. — Transports routiers et transports urbains.				
6911 P 6912 P	Transports routiers associés (avec véhicules spécialisés pour chaque catégorie de transports) .	6991.0	4,6	3 928	44 130
6911 P 6912 P	Transports routiers de marchandises (a)	6991.1	7,9	3 928	44 130
6911 P	Transports par véhicules isothermes frigorifiques ou réfrigérants (a)	6911.2	7,9	3 928	44 130
6912 P	Transports routiers de courriers	6912.2	4,8	3 928	44 130
6921 P	Transports urbains de voyageurs	6921.0	3,5	3 286	44 130
6922 P	Transports routiers de voyageurs	6922.0	3,5	3 928	44 130
	Location d'autocars :				
6922 P	Avec chauffeur	6922.1	7,7	3 928	44 130
6922 P	Sans chauffeur	6922.2	7,7	3 928	44 130
6923	Taxis (a et g)	6923.0	4,6	3 928	44 130
6924	Déménagement et garde-meubles	6924.0	8,6	3 754	35 270
	Location de véhicules industriels (a et j) :				
6925 P	Avec chauffeur	6925.0	7,7	3 928	44 130
6925 P	Sans chauffeur	6925.1	7,7	3 928	44 130
	73. — Activités annexes des transports et entrepôts.				
7301	Gares routières	7301.0	3,0	3 421	44 130
	Entrepôts, docks, magasins généraux (non frigorifiques) :				
7307 P	Reliés à une voie d'eau ..	7307.0	9,5	4 467	35 270
7307 P	Non reliés à une voie d'eau	7307.1	5,9	3 754	35 270
7307 P	Entrepôts de liquides en vrac avec installations de pompage	7307.2	4,1	3 754	35 270
	74. — Auxiliaire de transport et agences de voyage.				
	Collecte de fret terrestre et fluvial :				
7403 P	Commissionnaires de transports routiers (c) ...	7403.0	3,0	3 421	35 270
7403 P	Entreprises de groupage effectuant directement ou non l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises (c)	7403.1	4,8	3 928	35 270
7409	Agences de voyage	7409.0	2,1	3 928	35 270
	84. — Santé.				
8413	Ambulances	8413.0	4,6	3 928	44 130
	87. — Services divers (marchands).				
8705 P	Services funéraires (H) ..	8705.0	3,8	3 128	35 270
8708 P	Entreprises d'arrosage, de balayage, de ramassement (à l'exclusion des entreprises concessionnaires d'égouts)	8708.2	4,1	3 539	35 270
	Enlèvement des ordures :				
8709 P	Avec personnel d'enlèvement	8709.0	7,9	3 928	44 130
8709 P	Sans personnel d'enlèvement	8709.1	7,9	3 928	44 130
8709 P	Enlèvement et destruction de déchets industriels	8709.3	7,9	3 928	44 130

(a) L'établissement sera classé en tenant compte du nombre de véhicules spécialisés en service.

(b) Personnel affilié à la caisse nationale de la batellerie.

(C) Titulaire d'une licence attribuée en application du décret n° 61-679 du 30 juin 1961 relatif aux professions auxiliaires de transport.

(d) A l'exclusion des porteurs de bagages.

(E) Y compris les porteurs de bagages.

(F) Etablissements employant uniquement du personnel de bureau et n'exerçant pas leur activité dans un port maritime.

(g) Y compris la location avec chauffeur de voitures particulières et de véhicules utilitaires dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3 500 kilogrammes.

(H) Y compris les entreprises qui, à titre accessoire, effectuent le travail du bois et du marbre.

(i) Les délégués sont ceux visés à l'article 8 de l'arrêté du 8 avril 1959 relatif à l'institution de comités paritaires d'hygiène et de sécurité dans les ports maritimes et fluviaux.

(j) Non compris la location de véhicules utilitaires dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3 500 kilogrammes. →

FISCALITE

→ Accidents du travail

Barème applicable dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle

Le tarif des risques applicable dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles a fait d'autre part l'objet d'un arrêté du 16 décembre 1976 paru au Journal officiel du 26 décembre.

Voici donc le barème de la Caisse régionale de Strasbourg.

N° du groupe	Numéros du risque (sécurité sociale)	NATURE DU RISQUE	Taux net de cotisation « a.t. ».
1	6922.1, 6925.0	Location d'autocars ou de véhicules industriels (avec chauffeur)	7,8
	6924.0	Déménagements garde-meubles	
	6991.1, 6911.2	Transports routiers de marchandises. Transports par véhicules frigorifiques	
	73078.0	Docks, magasins généraux (reliés à une voie d'eau)	
	7405	Entreprise de manutention	
	8006.2	Location de véhicules divers non automobiles et de chevaux	
	8709.0 1	Entreprise d'enlèvement des ordures	
	8709.3	Enlèvement et destruction de déchets industriels	
2	6921.0	Transports urbains de voyageurs.	2,9
	6922.0	Transports routiers de voyageurs.	
	6923.0, 8413.0	Taxis, ambulances, location de voitures avec chauffeur	
	7301.0, 7305.0	Gares routières : exploitation d'ouvrages routiers à péage	
	7402.0, 7403.0 7406.0	Commissionnaires de transports (sans manutention)	
	7403.8	Entreprise de groupage (sans enlèvement ou livraison de marchandises)	
	8705.0	Entreprises de pompes funèbres	
	6922.2, 6925.1	Location d'autocars ou de véhicules industriels (sans chauffeur)	
3	7409.0	Agence de voyage, de tourisme	1,6
4	6912.2	Transports routiers de courrier	3,8
	6991.0	Transports routiers associés	
	7307.1	Docks, magasins généraux (non reliés à une voie d'eau)	
5	7307.2	Entrepôts de liquides en vrac	3,0
6	7402.9, 7403.9	Commissionnaires de transports (avec manutention)	4,2
	7403.1	Entreprise de groupage (avec enlèvement ou livraison de marchandises)	
	8708.2	Entreprises d'arrosage, de balayage, de nettoiement	

OPACIMETRE POUR CONTROLE DES FUMEES DE DIESEL

(homologué UTAC depuis mai 1975)

"SCHLUMBERGER" Modèle THA

Lecture directe mémorisée

(Licence UTAC - Flux total)

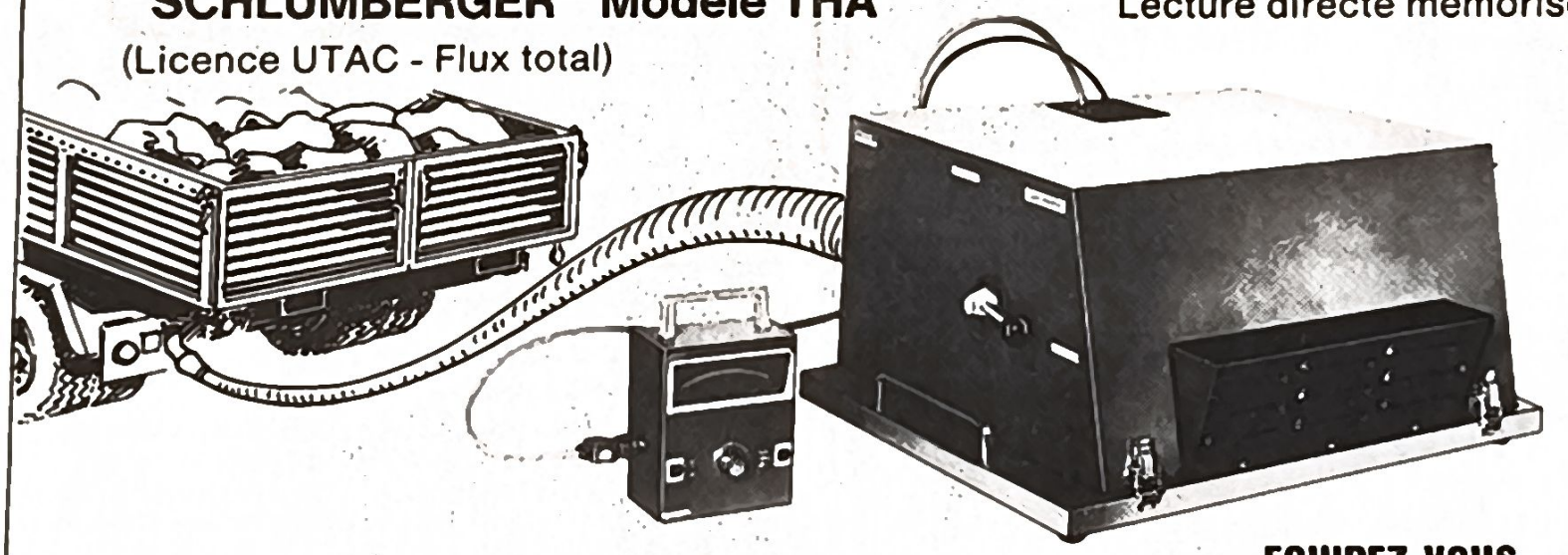

P.M.P.

MKB DISTRIBUTION

41, Quai du Dr Dervaux
92600 Asnières
☎ 790.05.74/58.92

EQUIPEZ-VOUS COMME LES BRIGADES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

3 % pour les ingénieurs et cadres

COMME nous l'indiquions dans notre dernier numéro, les barèmes des rémunérations conventionnelles des cadres sont majorés de 3 % à la date du 1er décembre 1976. Nous publions ci-après l'avenant qui concrétise l'accord intervenu lors de la réunion de la Commission de conciliation, ainsi que le nouveau barème (1).

Ainsi les rémunérations minimales des cadres des transports auront été relevées deux fois au titre de l'année 76 : le 1er janvier 76, sur les 13,64 % de majoration accordés, 5,22 % constituraient un « rattrapage » au titre de 1975 et 8 % « une augmentation provisionnelle » au titre de l'année 76.

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ANNEXE N° 4

Dispositions particulières aux ingénieurs et cadres avenant n° 27

ARTICLE I : La Convention collective nationale annexe n° 4 du 30 octobre 1951 modifiée par les avenants n° 1 du 21 juillet 1955 au n° 26 du 30 décembre 1975, est à nouveau modifiée comme suit :

I. — Rémunérations minimales professionnelles garanties

A compter du 1er décembre 1976, le barème des rémunérations minimales professionnelles garanties (applicable à partir du 1er janvier 1976) annexé à la C.C.N.A.4 est remplacé par le barème joint au présent avenant.

ARTICLE II. — Publicité : Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt au secrétariat du Conseil de Prud'hommes de Paris et d'une demande d'extension dans les conditions fixées par les articles L 133-10 et L 133-16 du Code du Travail.

(1) En région parisienne, ces rémunérations minimales garanties sont majorées de 10 % et augmentées de la prime de transport instituée par l'arrêté du 28 septembre 1948.

Fait à Paris, le 27 décembre 1976 □

Groupe	Coefficient	Ancienneté dans le groupe (article 5)	Rémunération annuelle garantie (en francs)	Paiement mensuel minimum (en francs)
1	100	Jusqu'à 5 ans	37 080	2 781
		5 à 10 ans	38 934	2 920
		10 à 15 ans	40 788	3 059
		Après 15 ans	42 642	3 198
2	106,5	Jusqu'à 5 ans	39 490	2 962
		5 à 10 ans	41 465	3 110
		10 à 15 ans	43 439	3 258
		Après 15 ans	45 414	3 406
3	113	Jusqu'à 5 ans	41 900	3 143
		5 à 10 ans	43 995	3 300
		10 à 15 ans	46 090	3 457
		Après 15 ans	48 185	3 614
4	119	Jusqu'à 5 ans	44 125	3 309
		5 à 10 ans	46 331	3 475
		10 à 15 ans	48 538	3 640
		Après 15 ans	50 744	3 806
5	132	Jusqu'à 5 ans	48 946	3 671
		5 à 10 ans	51 393	3 854
		10 à 15 ans	53 841	4 038
		Après 15 ans	56 288	4 222
6	145	Jusqu'à 5 ans	53 766	4 032
		5 à 10 ans	56 454	4 234
		10 à 15 ans	59 143	4 436
		Après 15 ans	61 831	4 637
7	Cadres supérieurs	Rémunération selon accords individuels (art. 6, § 3 de la convention collective, annexe n° 4.)		

Où est L'O.T. du patron ?

Sur son bureau lorsque ses collaborateurs ont, eux aussi, leur numéro.

sur votre chantier
ou dans votre entreprise
les moins chers des bâtiments métalliques démontables

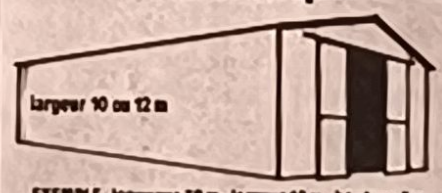

EXEMPLE : longueur 30 m - largeur 10 m - hauteur 5 m
40 480 H.T. complet

EXEMPLE : longueur 50 m - largeur 10,50 m - hauteur 5,50 m
31 000 H.T. complet

livraison et pose toutes régions

Ets CABLÉ
BAUDRICOURT
88 500 Mirecourt
Tél. (29) 37 10 33
BP 30

Routes
1 200 hommes sur
pour 11 500 km « via

AU minimum 1 200 hommes sont sur le pied de guerre jour et nuit, 1 200 hommes prêts à quitter leur lit douillet pour voler au secours des routes menacées de verglas ou d'enneigement, aux commandes de leurs saleuses ou de leur chasse-neige.

Les 12 000 km de routes « niveau S1 », dites « viabilisées » tous temps sans équipements spéciaux exigent en effet une équipe de trois hommes tous les trente kilomètres, prêts à réagir au premier appel téléphonique ou radiophonique.

Ces hommes maintenus « en astreinte » par roulement préviennent les risques de verglas en relevant la température aux endroits critiques, pour intervenir entre 4 h et 6 h du matin : les salages, curatifs ou préventifs, sont aujourd'hui effectués par des machines très perfectionnées portées sur camion, dont le réglage tient compte de la température, du vent, de la vitesse du véhicule, de la largeur de la chaussée, etc.

Quant à la neige (et aux avalanches), des engins de 160 à 600 chevaux, travaillant à 40 km/h se chargent de la déblayer dans les zones les plus menacées (cols) à l'aide de lames niveleuses, fraises ou turbines. Le ministère de l'Equipement n'est pas peu fier de l'armada que peut fournir sa direction des routes pour donner aux axes prioritaires une fiabilité presque équivalente à celle d'un réseau ferroviaire...

11 500 km sans barrière de dégel

La carte des routes « niveau S1 » suit d'ailleurs d'assez près celle des routes dites « hors gel » (dégel route), qui bénéficient d'un *renforcement coordonné*.

On sait que ce réseau, sélectionné en accord avec la Fédération nationale des transports routiers regroupe des itinéraires continus et reliés entre eux, dont le revêtement a été refait, pour éviter la formation de poches qui éclatent lors du dégel, la glace qui les avait gonflées étant remplacée par un volume d'eau moins important.

Une nécessité économique

Ces voies « hors gel » intéressent donc particulièrement les transporteurs de marchandises et voyageurs pour qui l'hiver ne peut être une saison creuse : la Direction des routes et de la circulation n'a-t-elle pas constaté qu'en janvier 72 on roulait autant qu'en août 1963 ? En valeur relative, le trafic routier d'hiver a plus augmenté que ce-

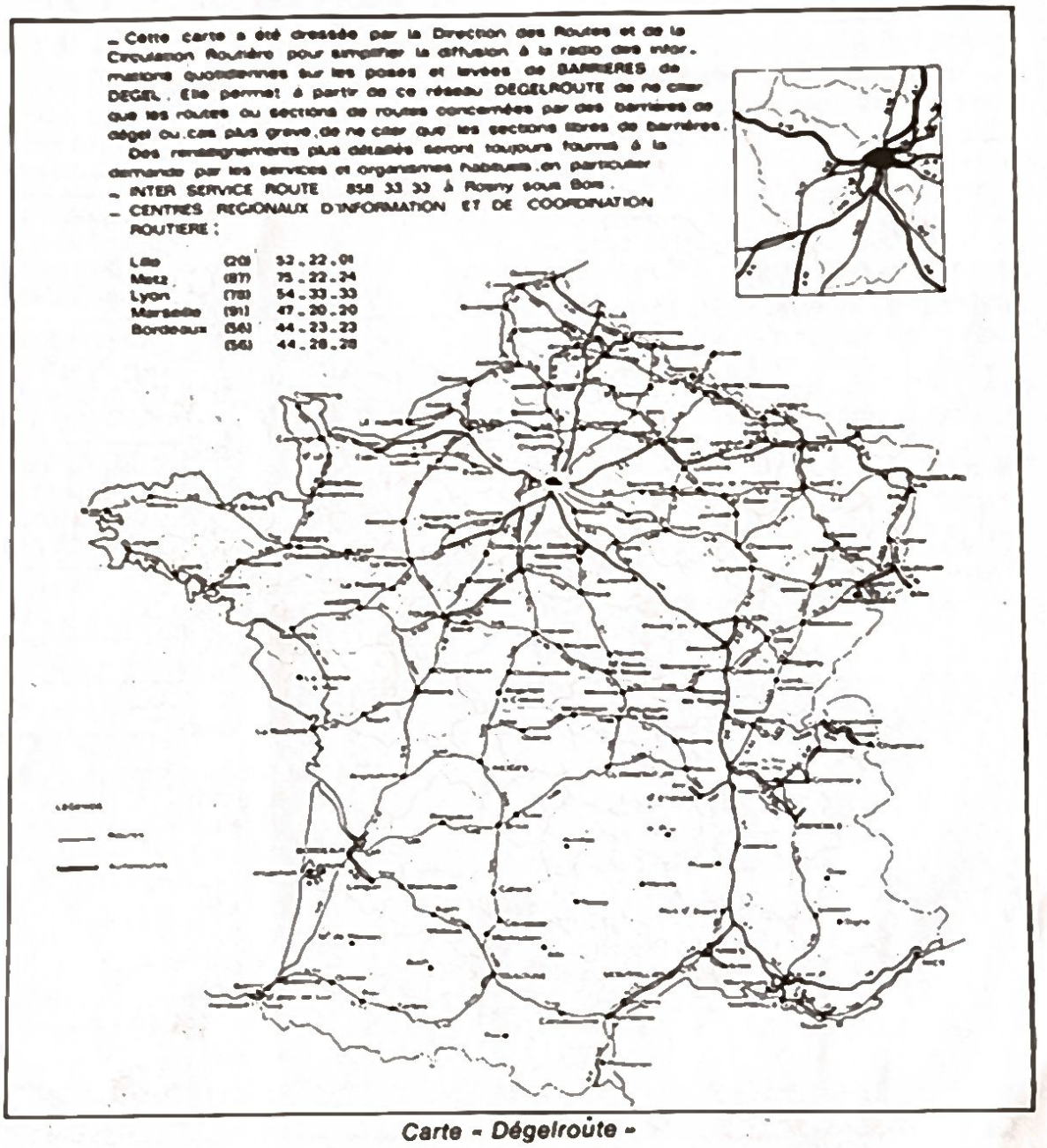

Carte « Dégelroute »

d'hiver

le pied de guerre

bilisés tous temps »

lui d'été. Parmi les principales raisons de cette constance, la D.R.C.R. cite en premier *l'accroissement continu des transports routiers de marchandises, la décentralisation industrielle entraînant le transport d'ouvriers et d'approvisionnements, le développement des ramassages scolaires dans les campagnes, et... la suppression des voies ferrées secondaires.*

Ce n'est donc pas par goût de la performance mais par souci de maintenir une activité de transport essentielle à la vie économique moderne que l'Equipement apporte à la route une telle vigilance : il suffirait d'une barrière de dégel sur un axe essentiel pour faire doubler le prix des fruits et légumes dans une zone urbaine mal desservie !

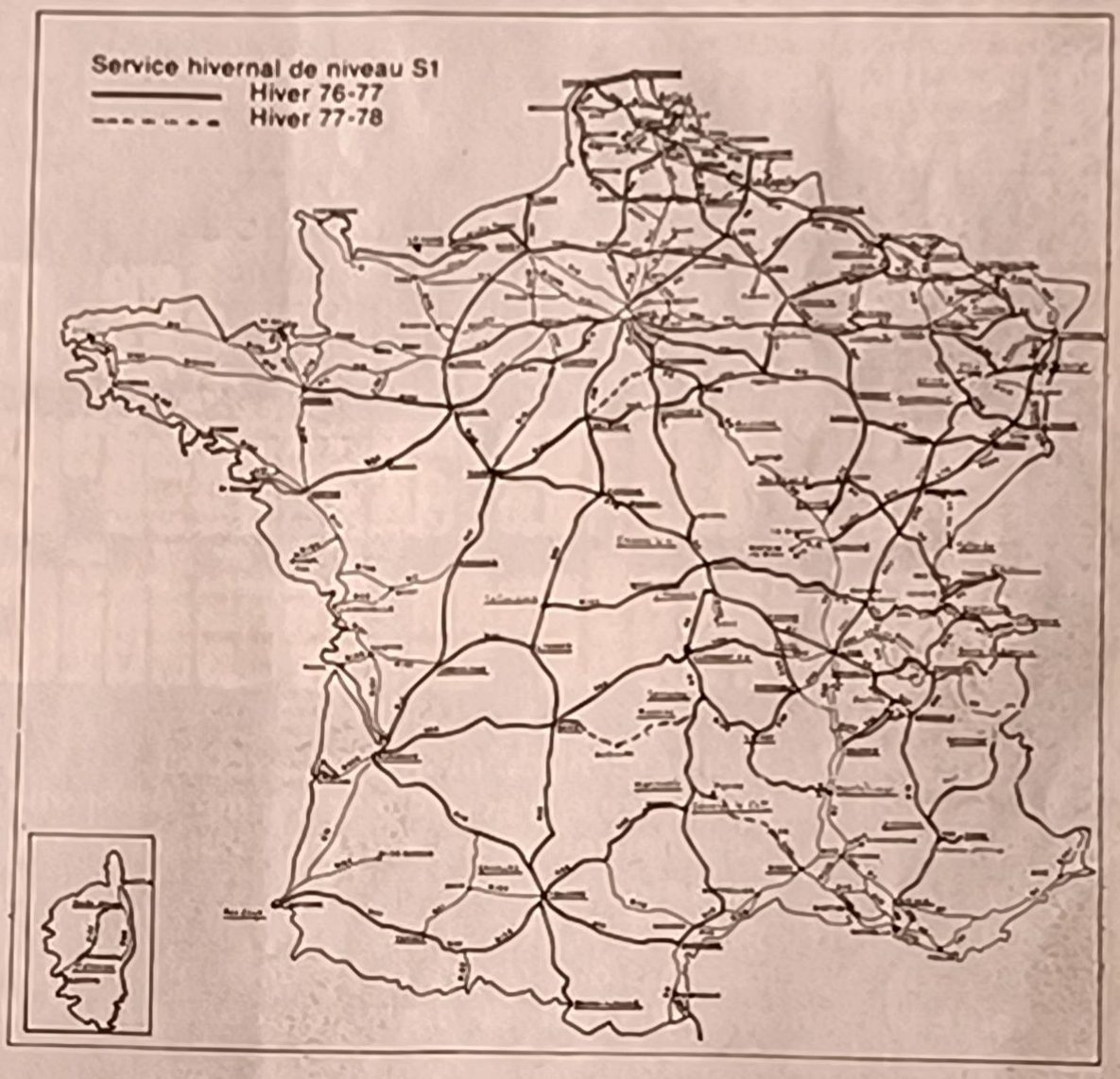

SALAGE : GARE A LA ROUILLE

Les doses de sels (chlorures de sodium, de calcium ou résidus de potasse) utilisés pour l'entretien des routes sont aujourd'hui de plus en plus faibles, grâce à une répartition de plus en plus fine et précise.

Certains risques de corrosion demeurent néanmoins : si le traitement des tôles par électrophorèse s'est répandu chez les constructeurs, les automobilistes et transporteurs ont cependant tout intérêt à protéger leurs véhicules par un revêtement plastique (ex : Dinitrol) et à nettoyer les planchers et passages de roue, après un trajet sur route traitée.

Pas de garantie absolue

Nos lecteurs ont été sensibilisés par le blocage du tunnel du Mont-Blanc (versant italien enneigé). La Direction des routes précise bien aussi qu'elle ne peut garantir absolument l'absence de neige ou de verglas sur le réseau S1. La météorologie n'est pas encore une science exacte, l'action du matériel et des hommes peut aussi être retardée par des imprévus (accidents, avalanches, précipitations très abondantes).

C'est alors qu'apparaît toute l'importance du système d'informations routières recueillies et distribuées par le C.N.I.R. (1) de Rosny-sous-Bois.

Certes, on peut encore constater parfois des décalages entre l'information et la réalité, car le traitement des nouvelles (par la gendarmerie) n'est pas toujours, chuchote-t-on, bien synchronisé avec celui des routes elles-mêmes. On a pu ainsi annoncer comme enneigées des chaussées qui étaient dégagées depuis quelques heures. Et inversement.

(1) C.N.I.R. : Centre national d'informations routières. Voir notre information « Routes d'hiver » dans l'O.T. du 13 décembre dernier.

Toute information sur les routes hivernales est en effet menacée en permanence de démodement soit par le temps soit par les hommes et leurs machines.

Le C.N.I.R., que nous présenterons de manière plus approfondie se préoccupe d'améliorer la fiabilité de ses données, qui repose sur une meilleure coordination interne.

En attendant, les transporteurs routiers ont, bien sûr, intérêt à garder par devers eux, leurs équipements d'hiver, (chaînes), les pneus à clous restant interdits jusqu'à nouvel ordre aux plus de 3,5 t. C'est peut-être tant mieux pour les routes. □

M.S.

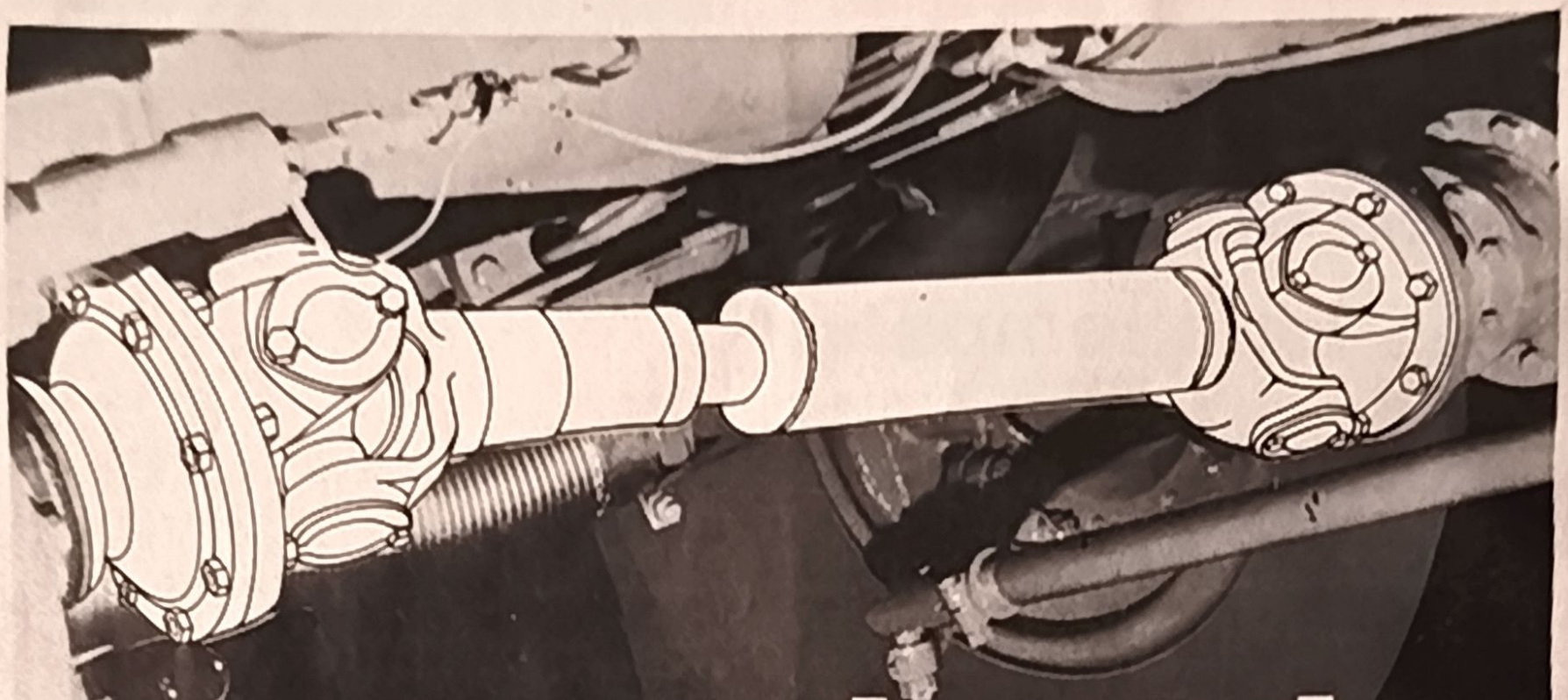

le cardan est une artère vitale de votre véhicule.

Il transmet le mouvement du moteur aux roues.
C'est non seulement une pièce d'usure, mais aussi une pièce de sécurité.
Faites vérifier régulièrement vos transmissions comme vous le faites déjà pour vos freins et vos amortisseurs.
C'EST NOTRE CONSEIL SECURITE.
55 ateliers conscients du service qu'ils doivent vous apporter sont répartis dans toute la France, avec un stock permettant un dépannage rapide pour les véhicules français et étrangers.

CEGEP

GLAENZER SPICER

Cochez la ou les cases correspondantes (Documents gratuits) et retournez ce coupon à GLAENZER SPICER - OT.
2 à 8, rue Jules-Ferry, 92405 COURBEVOIE.

DOCUMENTATION GRATUITE ☐
LISTE DU RESEAU GLAENZER SPICER ☐

NOM : _____
SOCIETE : _____
ADRESSE : _____

Cartes grises : différentes dénominations possibles pour le genre et la carrosserie

L'immatriculation des véhicules peut désormais être établie sous différentes dénominations du genre et/ou de la carrosserie. Une circulaire du ministère de l'équipement, publiée au JO du 21 décembre 1976, et que nous reproduisons ci-après, complète en effet celle du 20 juillet 1954. Ainsi, la carte grise peut être établie en complétant les rubriques genre carrosserie et poids à vide. Exemple : genre : CAM/VTST ; Carrosserie : plateau/CIT ALIM ; Poids à vide : X/Y. □

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

Circulaire du 30 novembre 1976 complétant la circulaire du 20 juillet 1954 relative à l'immatriculation des véhicules automobiles.

La circulaire du 20 juillet 1954 relative à l'immatriculation des véhicules automobiles est complétée par le chapitre III ci-dessous.

III. — Genres et carrosseries d'un véhicule.

Le propriétaire d'un véhicule peut demander l'immatriculation de celui-ci sous différentes dénominations du genre et/ou de la carrosserie.

La carte grise du véhicule sera établie, dans ce cas, en complétant en conséquence les rubriques genre, carrosserie et poids à vide (exemple : Genre : CAM/VTST ; Carrosserie : PLATEAU/CIT ALIM ; Poids à vide : X/Y) et en se référant :

1° Pour les véhicules en circulation ayant fait l'objet d'une transformation notable ; au procès-verbal de réception à titre isolé du service des mines.

2° Pour les véhicules mis pour la première fois en circulation :

Aux certificats du ou des carrossiers ayant installé les différentes carrosseries et au certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant accrédité lorsque la notice descriptive prévoit les genres à mentionner sur la carte grise :

Au procès-verbal de réception à titre isolé du service des mines lorsque la notice descriptive et le certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant accrédité ne prévoient pas les genres à mentionner sur la carte grise.

Lorsque, par manque de place, les indications ne pourront pas être portées sur le recto de la carte grise, on indiquera dans les rubriques correspondantes la mention *verso*. Les genres, les carrosseries et les poids à vide figureront dans ce cas au verso de la carte grise, dans la colonne réservée au service des mines.

Les véhicules de transport en commun de personnes ne peuvent en aucun cas être immatriculés sous un double genre.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des routes et de la circulation routière,
Michel Fève.

L'OFFICIEL DES TRANSPORTEURS ★ L'O.T. ★ HEBDOMADAIRE

bulletin d'abonnement

(à nous retourner sans faute avec votre paiement)

Pour une durée d'un an au prix de 130 F (46 numéros.)

L'OFFICIEL DES TRANSPORTEURS
11, rue Godefroy-Cavaignac - 75011 PARIS - C.C.P. Paris 7315 41

En cas de changement d'adresse veuillez indiquer votre nouvelle adresse et joindre à votre envoi 4 F en timbres-poste. Merci.

Ci-joint sous enveloppe :
Chèque bancaire □
Virement postal (3 volets) . . . . . □
Mandat postal (formule 1.401) □

Montlhéry : dans la l'U.T.A.C. élabore la

QUESTION : où trouve-t-on une chambre sourde aux dimensions de cathédrale dont les murs et le plafond sont revêtus de 2 100 dièdres en fibre de verre, impressionnante et par la couleur jaune des dièdres et par la pression feutrée qui y règne ? Non, il ne s'agit pas d'un équipement mis à la disposition des techniciens d'un constructeur européen ou d'outre-Altantique, mais de la Chambre sourde, unique en Europe, qu'utilise l'U.T.A.C. (Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle) en ses installations de Linas-Montlhéry, au sud-ouest de Paris, pour étudier les bruits émis par les véhicules. Une récente visite, sous l'égide de l'Association française de la Presse automobile, (A.F.P.A.) nous a permis de mieux cerner les possibilités de l'U.T.A.C. qui est, soulignons-le, une organisation pratiquement sans pareille au monde.

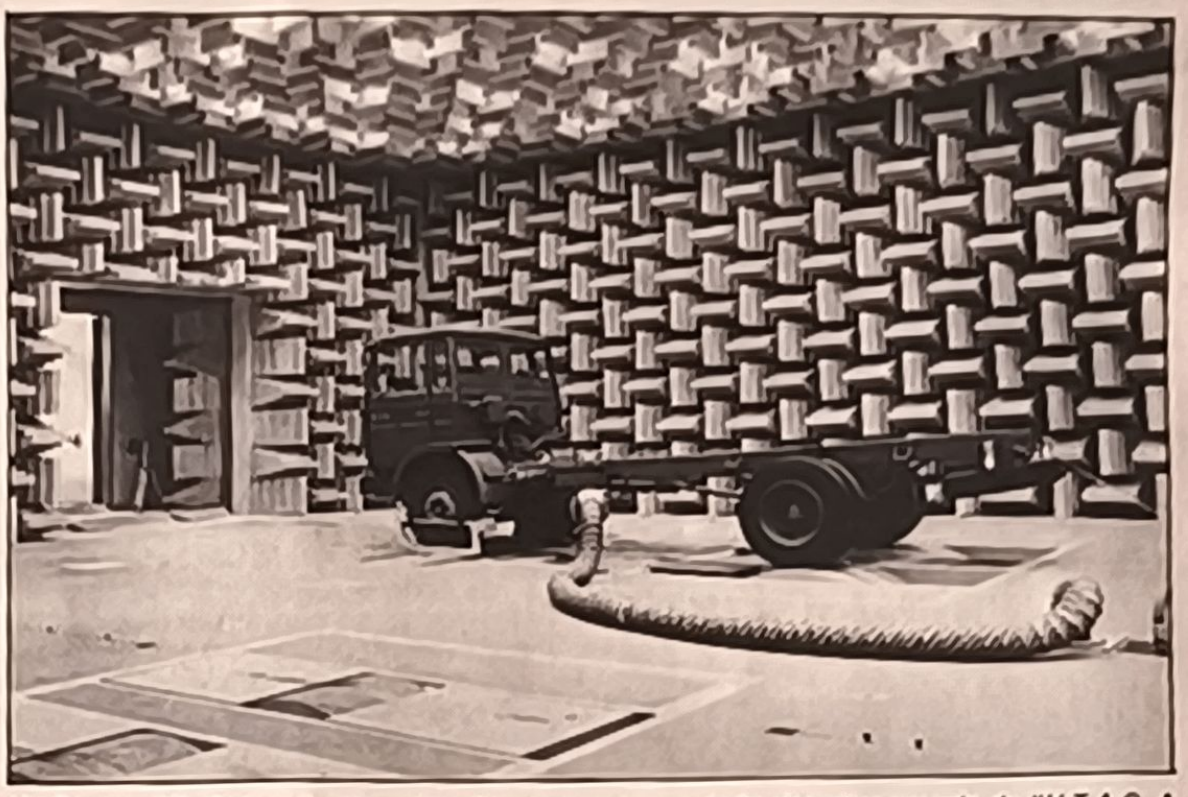

Un Saviem JP 13 dans le décor insolite et somptueux de la chambre sourde de l'U.T.A.C. A gauche, on voit le banc destiné aux véhicules légers de 500 kg à 5 tonnes.

Un organisme professionnel non commercial

L'U.T.A.C., est un organisme professionnel sans but lucratif résultant d'une union de Syndicats formée entre plusieurs organismes bien connus : Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles, Fédération des industries des équipements pour véhicules (F.I.E.V.), Chambres syndicales nationales du motocycle et du cycle, Fédération française de la carrosserie. L'objet principal de l'U.T.A.C. est de fournir à l'industrie automobile, au sens large, un ensemble de moyens d'essai, d'études, de recherches, pour effectuer tous les travaux présentant un intérêt pour la profession.

Pour remplir ce programme très vaste, la réglementation tendant à devenir de plus en plus stricte, complexe et internationale, et fournir à l'Administration française (avec laquelle elle travaille en pleine concertation) des dossiers argumentés, l'U.T.A.C. dispose de moyens importants dont l'étude s'avère passionnante.

Consommation et pollution

Tout ce qui concerne la locomotion mécanique étant du ressort de l'U.T.A.C., nous avons pu voir l'application de disciplines très diverses : mesures de pollution par analyse des gaz d'échappement, mesures de consommation, le tout effectué sur bancs, avec enregistrement des données et des résultats. Ces essais, qui font suite à des contrats conclus entre l'U.T.A.C. et l'Agence pour les économies d'énergie permettent également de déterminer la consommation des auxiliaires, l'importance des modes de conduite, d'autres facteurs moins répandus aussi : par exemple, on ne connaît pas sur le plan de la pollution, les conséquences qu'aurait la Dieselisation générale du parc automobile, ce qui conduit l'U.T.A.C., dans beaucoup de domaines, à une certaine prudence dans ses conclusions. De même, les constructeurs devront se pencher sur l'aérodynamisme du soubassement des véhicules, encore très négligé.

Sécurité : des chocs qui font réfléchir

Beaucoup plus spectaculaires, évidemment, sont les études de chocs ou crash-tests : ainsi, nous avons pu voir l'essai de collision frontale d'une R8, catapultée à 50 km/h « seulement » sur un mur de béton ; dans le fracas et la poussière, on voit les mannequins-passagers rebondir dans l'abitacle, tandis qu'en une seconde, le capot s'aplatit et se rétracte jusqu'à une longueur de 0,5 m... Eclairée par une importante batterie de projecteurs, la scène a été abondamment filmée, toutes les informations sur le comportement de la voiture et des passagers étant en même temps recueillies sur bande magnétique par des techniciens penchés sur leurs instruments disposés dans un J7 laboratoire... Là aussi, les problèmes sont complexes et les enseignements difficiles à analyser : en effet, les réglementations actuelles ont été établies au coup par coup, et à la limite, l'adoption d'une nouvelle norme de sécurité peut être incompatible avec des dispositions antérieures (volants, ceintures) et aggraver la situation.

Dans ce domaine, plus que jamais à l'ordre du jour, de la sécurité, l'U.T.A.C. éprouve également la résistance des pare-brise ce qui a permis de nouveau, aux membres de l'A.F.P.A. de s'étonner que le verre feuilleté ne soit pas davantage diffusé dans notre pays, alors que les dangers causés par des éclats mi-

cathédrale du silence sécurité de demain

La salle informatique est le centre nerveux des installations de l'U.T.A.C.

Essai au banc d'un V8 Diesel.

croscopiques du verre trempé ne sont plus à démontrer... Il ne s'agit pas là d'une fantaisie, car, ici, les journalistes spécialisés estiment avoir un rôle important à jouer : lors de leur dernière visite, en 1972, ils avaient demandé l'adoption des feux arrière de brouillard, des feux de détresse, des ceintures à enrouleur, que refusait à l'époque l'Administration, (elle a depuis, heureusement, modifié son point de vue, comme chacun sait). Là aussi, des progrès pourraient être envisagés, comme l'adoption de répétiteurs latéraux de clignotants ou la normalisation des pare-chocs.

Une chambre sourde de 6 millions

Mais le fleuron de cet ensemble technique est sans conteste la chambre sourde dont nous avons parlé. Elle a coûté la bagatelle de 6 millions de francs (8 200 000 F pour le bâtiment entier). Par des couloirs pris entre des murs de béton épais de 35 cm, nous sommes parvenus à cette sorte d'immense crypte de 20 m sur 16, haute de 6 m, tapissée irrégulièrement de dièdres en fibre de verre de couleur jaune. Reposant sur des joints élastiques et parfaitement isolée, cette chambre sourde permet d'explorer les origines des différents bruits émis par les véhicules, légers ou lourds, ceux-ci étant entraînés par des bancs à rouleaux silencieux. A l'extérieur, nous avons retrouvé les mêmes techniciens en blouse blanche scrutant les cadrans et panneaux de surveillance, observant l'intérieur de la salle au moyen d'un circuit de télévision intérieur et actionnant à distance les éléments de l'installation.

Dans la plupart des opérations pratiquées par l'U.T.A.C., la simulation et la répétition de cycles simulés ne peuvent être envisagés sans appel à l'informatique ; la chambre sourde est en liaison directe avec l'ordinateur central qui possède la particularité d'avoir été agrandi progressivement, au fur et à mesure de la croissance des besoins (et des moyens financiers) par adjonction d'éléments successifs.

Normalisation et documentation

Toutes ces activités entraînent un budget de fonctionnement de l'ordre de 15 millions de francs. Elles sont complétées par les travaux de normalisation nationale et internationale du Bureau des normes de l'automobile (B.N.A.). Celui-ci édite tous les trois ans un album regroupant les normes en vigueur, complété entre temps par des mises à jour. Enfin, travail très important, le service de documentation de l'U.T.A.C. dépouille et analyse plus de 300 revues scientifiques ou techniques françaises et étrangères dont la plupart paraissent mensuellement.

Ce service publie le « Bulletin mensuel de documentation » de l'U.T.A.C., qui contient les résumés analytiques des articles examinés au cours du mois, classés méthodiquement, ainsi que les analyses des brevets d'invention et la liste des traductions effectuées.

Parallèlement, il a pu rassembler plus de 260 000 fiches analytiques ainsi qu'une bibliothèque de 2 500 ouvrages techniques français et étrangers, 3 000 dossiers techniques et la totalité des revues périodiques dépouillées.

Une salle de lecture à la disposition du public permet de consulter toute cette documentation. □

François JAHIER

LES PETITES ANNONCES DE « L'O.T. »

véhicules et matériels

entrepôts

transports

affrètement

locaux

emplois

pièces détachées

location

vente aux enchères

fonds de commerce

terrains

licences

etc.

VEHICULES et MATERIELS

(Vente)

TRACTEURS ET SEMIS

SCANIA 73 LB 11034
2 SCANIA 72 L 110S
VOLVO TF 88, 69
SAVIEM SM 240, 74 — SM 240, 70
2 BERLIET TR 250, 1970
2 UNIC T 270, 72, hydraul. et 340, 74
HENSCHEL HS 22, 6×4, hydraul.
FORD 19 T, 1973
TRAILOR-DAF 71, plat, 12,20 m
Remorques et semi porte-engins 45 T, 35 T, 29 T, 20 T.
TITAN benne 1974.
FRUEHAUF grumier Bardet 29 T 70-74

CAMIONS

69, BERLIET GLM 12, 6×4, benne
73, BERLIET GLR 160, benne Martel
72, BERLIET GLR 160, benne Martel
73, BERLIET L 62 RM 31, 13 t, benne
71, MERCEDES 1113, 71, frigo
73, DAF 2605, savoyard 8 m, avec remorque ensemble 90 m³
69, BERLIET GR 200, fg bâché, 8 m
70, HANOMAG F66, savoyard 5,80 m
73, SAVIEM SM 5, savoyard 15 000 km, hayon 1,5 t
70, 74 SAVIEM SM savoyard
73 SAVIEM SM7 fgon dmgt

CENTRE AUTO RN 7
45290 NOGENT-S-VERNISSON
12 km au sud de MONTARGIS
Tél. : (38) 95-61-07 - 60-23 - 63-12.

ETS Georges JOUNEAU
Concessionnaire BERLIET

63-65, rue de Paris
93001 Bobigny
Tél. : 830-11-13

GBH 12, 6×4, 1969, 1973-74, benne 881 KB EL, 1976, 38 000 km, châssis cabine
Tracteur MACK B 62 avec semi-remorque benne TRAILOR, 1964
BEDFORD EJM 860, plateau, 1973

MAGIRUS 232 D 19 S, 73, 38 T T.B.
HENSCHEL F191 69 TB
MAN 10215 D, 68 pr pièces
VOLVO TF 88 éq. hy. 66 TB
BERLIET TCK 71 21 T TB
BERLIET TCK, 68, 25 T, TB
BERLIET GBH 6×4 ben. 69 T.B.
BERLIET GCK8 fg vrac 68 TB
BERLIET 880K fg dém. 73 TB
BERLIET 880KB fg isot. av. groupe 74
BERLIET GAK 5, 70 ben. trs TB
BEDFORD EJM8811 plat. bac. 72 TB
MAGIRUS 230 D 19 FL chás. cab. 71 TB
MAGIRUS 232 D 26 K 6×4, ben. 73
FORD 65 12,5 T, plat. UL TB
FRUEHAUF sav. surbais. 64 14 T TB
SR porte-eng. 76 32 T état nf
MAGIRUS 230 D 19 FS pr pièces dét.

S.V.I.M. S.A.
CONCESSIONNAIRE
MAGIRUS BEDFORD
R.N. 60 - Sortie Montargis
PANNES 45700 VILLEMANDEUR
Tél. : 93-00-43 - Télex 760354

BONNES OCCASIONS EN REMORQUES ROUTIERES

à deux essieux freinés de 8 à 16 t PTC.
REMORQUES ET SEMI-REMORQUES surbaissées porte-engins mécanique.
SEMI-REMORQUES tous tonnages pour transports normaux.
TOUTES LES PIECES DETACHEES pour les remorques et semi-remorques américaines.

Ets CHEVET Frères
R. Nle 303
CROISSY-BEAUBOURG 77
Tél. : 430-71-96

GARAGE BARRIAS

93, rue de Paris et
13, rue Hamtziger 92-CLICHY
TEL. : 737-74-85

ESTAF, 800 et 1 000 kg 73 à 75
SG2, fgon ess. et diesel 67 à 74
SG2, fourgon diesel 73
SG4, fgon plat. et benne 69 à 73
J7 1 400 et 1 800 kg ess. et dies. 73 à 75
J7 rallg. et surél. ess. et dies. 73 à 74
J7 plat. bâché ess. et dies. 68 à 74
CITROEN HZ et HY ess. et dies. 72 à 75
HY rallongé 74
HY rall. surél. 74
CITROEN K 01, plat. ess. 70
MERCEDES 309 D 74
MERCEDES 608, plat. extra long 70
FIAT 238, plat. bâché ess. 72
FIAT 238, fgon vitré 74
UNIC 139, tribenne 70

A.V. 1 SEMI-REMORQUE citerne CODER 18 000 l, an. 70 ts certificats. Cause cessat. commerce, vds ts matériels pétroliers et atelier mécanique.
TEL. : 016-25-78

Vend semi-remorque FRUEHAUF avec grue ATLAS. Tél. : 78 Mainneville (Eure) le soir.

MERCEDES BENZ

TRACTEUR LPS 1926, 1974, 1re main.

PORTEURS

2626 AK - 6 × 6 - Decauville, Multico, entrep. - Porte AR. Hydr. non immatriculé - AFFAIRE EXCEPTIONNELLE.
LP 1313/48 - Fg. meubl. 1969 - Mot. 50 000 km.
LP 808/42 - Fg. meubl. 1973 - 80 000 km.
L 306 - plat. rid. orig. Long. - 1976 - démontr. 18 000 km.
SM 10 tract. - 1971 - peu roulé - impecc.
SG.5 - chas. cab. lon. - 1973 - 1re main - excel. état.
SG.4 - Fg. prim. - 1968 - T.B.E.
S.B.2 - fourg. magasin isotherme - long. vitrines 4,65 m, 1re main - 1974 - véhicule comme neuf.
MAGIRUS 156 DAK - 6 × 6 - benne entrepr. - 1968 - 1re main, 150 000 km origine, état exceptionnel.
MAN 21215 - 6 × 4 - 1968 - ent. revisé - benne entrep. Prix int.
UNIC MZ 125 - 1965 - malax. 4 m³ - 1re main - 115 000 km orig. Très beau.
BERLIET GAK - 1961 - fg. primeurs - 75 000 km origine réels - Etat exceptionnel - Prix à débat.
et plusieurs autres matériels excell. état.

C.A.I.B. MERCEDES-BENZ
Route de Marmagne 18000 BOURGES
Tél. : (36) 70-03-59
EN CAS D'ACHAT, frais de déplacement remboursés.
ACHETEUR TOUS V.I. MERCEDES

OFFRE SPECIALE BERLIET DIVERS ET BENNES

1 GLR 8 M3 N1, 66, ben. AR, rid. rab.
1 GLR 10 lg, 68, benne AR
2 GBH 12, 6×4, fin 71 et 69, ZF, ben. AR
1 TAK 205, 73, sel. flex., relais
2 TR 280, 73/74, sel. flex., Telma
1 880 KB Ul, 73, pl. rid., B.E.
1 GR 260 XI 1, 73, ZF, Telma, D F R, chás. cab.
1 GR 280 XI 1, 73, Telma, D F R, chás. cab.
1 GR 280 lg, 74, D F R, chás. cab.
1 GR 10 lg, fin 68, Telma, relais, pl. rid. bâch.

AUTRES MARQUES ET SEMIS

1 SM 240, 70, sel. flex.
1 SM 260, 73, sel. flex.
1 SM 280 TU, fin 73, sel. flex.
1 LPS 1924, fin 71, sel. flex.
2 TF 89, 74, sel. flex.
1 MAN 6×6, trib., 72, cab. basc., 26 t, B.E.
1 UNIC P 220, 6×4, 71, benne AR
1 semi BENALU, 7,50 m, 71, B.E.
1 semi B ET F, 72, savoy. surb., 12 m
4 semi-savoy., 12,20 m TRAILOR FRUEHAUF TITAN

STE DES ETS BERNARD,
15, av. des Sports, 01004 BOURG.
Tél. : (74) 21-30-09. Télex : 340 207.

CENTRE OCCASION VOLVO

rue du Fer-à-Cheval
Z.I. 95200 SARCELLES
Tél. : 990.54.24 Télex 600 141

TRACTEURS

BERLIET TR 12 72
BERLIET TR 320 74
BERLIET TR 320 ..... -1
DAF FT 2605 70
SAVIEM SM 240 73
SAVIEM SM 300 73
SAVIEM SM 260 73
UNIC T 270 A2 72
UNIC T 340 A 72

PORTEURS

BERLIET 770 K 71-73
BERLIET 880 K 72
BERLIET 30 K 72
BERLIET GR 320 74
DODGE KL 600 68
MERCEDES LP 1619 châs. nu 73
SAVIEM SM7 D 110 XL 70
VOLVO LF 406 76

BENNE

VOLVO LN-88/52 73

BENNES 6×4

BERLIET GLM 10 72
BERLIET GBH 12 72
UNIC 2764 N 72

GRAINS VRAC

SAVIEM SM 260 XL 73

BOURSE V.O. VOLVO

Tél. : 990.54.24
MATERIEL VISIBLE en PROVINCE

TRACTEURS

BERLIET TAK 8 70
BERLIET TR 260 72-73
BERLIET TR 300 72
BERLIET TLR 250 70-72
BUSSING BS 20 S, 6 × 2 71
DAF 2605 DKA 72
HENSCHEL F 191 SB 73
MAGIRUS 230 D 19 FS 71
MAGIRUS 232 D 19 FS 73
MERCEDES LPS 1113 BR 73
SAVIEM SM 200 TT 72
SAVIEM SM 240 71-72
SAVIEM SM 21 73
SAVIEM SM 260 72
SAVIEM SM 300 72
SCANIA L 110 71
UNIC T 9 MC 72
UNIC 190 NT 26 76
UNIC T 270 A2 72
UNIC T 340 72
VOLVO TF 88 67

BENNES

BEDFORD EJ 71
BERLIET GLM 10 72
BLMC LR 1300 73
MAGIRUS 230 D 26 K 72
MAN 15215 6×4 67
MAN 19215 DHN 6×4 71
MERCEDES 1413 6×4 66
MERCEDES 2623 69
SAVIEM SG 5 70
UNIC 2764 73
VOLVO LNB 88 6×4 70
VOLVO LF 86 72
VOLVO LN 88 tribenne 72

PORTEURS

BEDFORD ESM 860 73
BERLIET 380 KEL 74
BERLIET 880 K excel. 73
BERLIET GR 260 grue 73
FIAT 643 EP 69
FORD A 306 75
FORD D 610 75
MERCEDES L 406 DGA 71-72
MERCEDES LP 608 72
MERCEDES LP 1513 73
OM 34 CS 70
OM 70 74
SAVIEM SG3 74
SAVIEM SG4 MB 67-72-73
SAVIEM SM 10 châs. cab. 73
SAVIEM SG 5 MB 70-74
SAVIEM SM 6 70
UNIC P8 MC 74
VOLVO FL 85/47 70
VOLVO LF 8856 73

FRIGORIFIQUES

BERLIET GBK 80 isoth. 71
BERLIET 880K isoth. 73
BERLIET GR 250 isoth. 71
SAVIEM JM 200 XL 64-65-66
MERCEDES 913 isot. 74
OM 65 74
UNIC P200 AGR2 69
VOLVO LF 89/49 + rem. Trailor 72
VOLVO LF 88 4×2 71

KAISER PROPOSE
SREM benne RENAULT 19 m³, 1975, 32 T, T.B.E.
SREM, benne acier, 17 m³, 1971, 32 T, T.B.E.
REM porte-engins, 20 T.C.U.
REM Porte-engins, plateau basculant, 6,5 T, P.T.C. T.B.E.
REM plateau ridelles basses, 1974, 7,50 m, T.B.E., 16 T, P.T.C.
SREM benne tout alu KAISER, 3 essieux, 10,50 × 2,20 m, état neuf, 1976
SREM extensible TRAILOR 12,20 à 18,50 m, 1972, équipée grue hydraul. HIAB 950, 10 T/M, 1973
Ecrire ou téléphoner à Xavier DENIZART, B.P. 311, 62004 ARRAS. Tél. : (21) 21.23.81.

Vends Berliet 770K, 72, fourgon isotherme, 2 compartiments, réfrigérant, frigorifique, Telma. Aubrée-Rennes/Vern. (99) 55.72.13.

5 FIAT 619 T, 69
JM 200 - 240, 68
PRIX TRES INTERESSANT
(20) 78.24.50

BERLIET, 66, GLR, épandeuse à goudron
BERLIET, 68, PM 410, malaxeur Marrel
BERLIET, 73, GCK 160 A, fourg. savoy.
BERLIET, 73, GCK 205, fourg. savoy.
BERLIET, 70, GR 250 XL, fourg. savoy.
BERLIET, 65, GR 12, fourg. savoy.
BERLIET, 70, 30 K, fourg. savoy.
UNIC, 73, T 270 A 2, tracteur, sellette, flex.
UNIC, 66, MZ 85 T, tracteur, sellette, flex.
UNIC, 72, P 8 R AMC, fourg. savoy.
UNIC, 70, P II A 6, citerne
UNIC, 59, Puymorens, benne arrière
SAVIEM, 70, SM 10 UL, fourg. savoy.
SAVIEM, 66, JM 170, fourg. savoy
SAVIEM, 72, SM 260 T, tracteur, sellette, flex.
MERCEDES, 73, 1926, tract. sellette, flex.
MERCEDES, 70, LP 608, fourg. déménagement
MAGIRUS, 68, 210 D 19 FL, fourgon savoy.
MAGIRUS, 69, 210 D 19, FL, fourg. savoy.
CITROEN, 69, NDP, fourg. savoy.
OPEL, 71, Blitz 210, P.T.C. 3 500 kg, primeurs

GARAGE TIRARD
62, av. de Paris
42300 ROANNE
Tél. : (77) 71.22.62

A.V. BERLIET GLR 8M3, moteur neuf équipé plateau métallique ranchers et grue TRACMA force 3 T avec ou sans grappin, matériel très sain. S'adres. : LEPOITTEVIN André, l'Emprionnerie, 50630 QUETTEHOU. Tél. : le soir 54.13.10

Tract. HENSCHEL F221SB, 38 T, 72
Tract. HENSCHEL F221SB, 38 T, 73
Tract. MAGIRUS 230D19FS, 38 T, 72
BERLIET GLR8, 18 T, 1968, plateau ridelles, bâché, l. 7,5 m
UNIC P 200, bétail.-cochonnière
OM 34, 66, fourgon déménagements
Ateliers P.-L. AUBREE J.P., concessionnaire Scania/Ford
Rennes/Vern. Tél. : (99) 55.72.13

DISPONIBLES IMMEDIATEMENT
POUR TOUTE LA GAMME DE
MOTEURS

SAVIEM ET RENAULT

CULASSES GARANTIES
VILLEBREQUINS RECTIFIES
Premières cotes prets à monter et toute la gamme de
PIECES DETACHEES ET ORGANES COMPLETS

BELLIARD-AUTOS
44-46, avenue Lénine,
93-PIERREFITTE

Tél. : 822-26-06
et 822-26-07

A VENDRE SEMI-REMORQUES FRUEHAUF, 29 T, 1963, 10 m, Kangourou, fourgon débâchable. Ecrire au journal qui transmettra n° 284.

A.V. tract. BERLIET TLR 250, 1971, mot. éch. st. 0 km, bte vit. neuve, cab. couch.
Tract. BERLIET TR 280 lg, 1974, couch. Telma, très bon état.
Tél. : S.R.P.L. (99) 79.15.25
CHARTRES-DE-BRETAGNE.

Ensemble porte-engin C.U. 22 T, 68
TR MAGIRUS, 68
TLR 250, 71
ETS CHIARELLI (20) 78.24.50.

TY45, 64
TY5, 72
LIEBHERR A911, 70
LO88, 68
OK RH25
TRAX
933F, 66
955K, 69
977K, 71
DRAGUELINE LORAIN, 66
Grue hydraulique LORAIN, 66
CAT 992, 69
CAT 769, 72
CAT D9G, 70
Dumper CAT 759 B
VOLVO DR860
J.D. 760
SRAPER 621J, 631 B
ETS CHIARELLI (20) 78.24.50. Tlx : 110458.

VENDS BERLIET 880 K, 1971, fourg. b. rid. r. Telma P.T.C. 12.900. Prix : 20 000. Tél. : (77) 26.20.00.

COPL
CENTRE OCCASION POIDS LOURDS

RN 7 Sortie Sud
84100 ORANGE
Tél. (90) 34.07.39

SAVIEM SG4 MB 59, fourgon déménagement 5,10 m, 1969
BERLIET 30 K plateau savoyard 6,10 m, 1970
BERLIET 770 K B, châs. cabine, 5,50 m, 1973
BERLIET 530 K FL fgon isolé 5 m, 1972
BERLIET 880 KB benne transp. bâchée 5,80 m, 1973
BERLIET GLR 8M3, benne transport, 1964
BERLIET GR 250, fourgon bâché, 1971
BERLIET GLR 10 M3, benne transporteur, 5,40 m, 1956
BERLIET TAK 160 B sellette, 1972
UNIC T 340, sellette, 1972
BERLIET TLR 250, sellette, 1971
BERLIET TR 260, sellette, 1974
BERLIET TR 280, sellette, 1974
BERLIET TR 12 NP sellette 1971
EUCLIDE 78 FO TS 12, tombereau 9 m³, 1967
PEG Triplex hauteur élévation 3,76 m, électrique 1 500 kg, 1972
REMORQUE TITAN 16 T, fourgon primeurs
REMORQUE CHAROUSSET citerne vin 15 hl, 1971

1 tract. MAGIRUS 230 D19 de 1970, 16 000 F
1 tract. MAGIRUS 230 D19 de 1969, 14 000 F, excel. état av. sellette et flexible passé aux mines.
1 minibus PEUGEOT J7 Diesel, 1971, 14 pl. 13 000 F
TEL. : 790.46.71

A.V. UNIC T 270, 1968 av. treuil. BARDET + semi-grummière W. Bardet 1970, type W38, le tout en excellent état.
S.R.P.L. 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE. TEL. : (99) 79.15.25.

CAMIONS MACK
occasions intéressantes
6 × 4, 26 T, bennes
Tracteurs routiers 35/38 T
ETS BUK, 95, r. Paul de Kock
93-ROMAINVILLE. 845.29.94

OCCASIONS M.A.M.
Concessionnaire FORD - P.L.
A VENDRE :
SG4 MB59, oct. 1972, caisse déménagement avec capucine, 31 m³
SG4 MB60, oct. 1974, caisse polyester, 12 m³
MAN type 1080H, 1969, benne AR, ridelles rabattables, P.T.C. 19 T
HY fourgon essence, 1974, excellent état
SG2 MB35, 1975, moteur neuf, garantie usine, fourgon de série
ESTAFETTE, R 2137, 1975, fourgon surélevé

M.A.M., 23, avenue de l'Armée Leclerc, 78190 TRAPPES. Tél. : 050.54.36. Télex : 692143.

A.V. 3 MAGIRUS 6 × 4 230 D22 FB, 1971, av. malaxeur Dejonc à entraînement hydraul. Tél. : S.R.P.L. (99) 79.15.25 CHARTRES-DE-BRETAGNE.

Vends train double BAJ & FOND, composé de deux semi-remorques savoyardes, 7 × 2,50 m + un dolly. Début 1976. Tél. : (97) 64.13.60.

Vends porte carav. Leyland, 5,9 T, 74, châs.-cab. pour plateau de 8 m. Aubrée-Rennes/Vern. (99) 55.72.13.

SEMI-REMORQUES CITERNES ET PULVERULENTES
S.R. inox 18 000 l, monocuves, compressibles
S.R. inox 25 à 33 000 l, compressibles alimentaires et produits chimiques
S.R. pétroliers 27 à 33 000 l
S.R. pulvérulentes 27 m³

SEMI-REMORQUES BENNES ET DIVERS
S.R. bennes neuves, 32 T, caisse aluminium avec moteur auxiliaire, px int.
S.R. bennes de 1968 à 1974, 32 T
S.R. porte-engins 40 T, code

TRACTEURS
SAVIEM 240, 260, 280 et 300
SCANIA 110 super
ERF, 1975

SEMI-REMORQUES SAVOYARDES ET PLATEAUX
S.R. savoyardes et plateaux 12,20 m, 2 et 3 essieux
N.V.I., 79, bd du Général Delambre, 95100 ARGENTEUIL. Tél. : 961.79.37 ou 961.18.53.

Vend ensemble ou séparément camion MERCEDES LP608, P.T.C. 6,200 T av. Telma, 1972, long. 5,50 m + rem. KASSBOHRER, 73, P.T.C. 5 T, long. 5,50 m, vol. 50 m³ rehaussé 70 m³, parf. état bâché, rid. rab. lic. C. Z.L. à vendre ou à louer. M. MARMIGNON. TEL. : (16-20) 62.01.64.

EXCEPTIONNEL
A.V. tract. SAVIEM 21/180, mars 74, parf. état, freins et sellette neufs, 170 000 km, 60 000 F H.T.
Semi-FREJEAT, 63 m³, htes rid. acier, capiton, débâch. freins nfs, mai 74, 26 000 F H.T.
TEL. : 989.29.41

GROUPES ELECTROGENES
20, 40, 60, 100, 150, 250 kwa.
(20) 78.24.50.

PNEUS NEUFS ET OCCASIONS. 11 × 22,5, 1 100, 1 200 × 20, prix intér. Tél. : (21) 02-27-45.

AVIS A NOS ANNONCEURS
ne nous téléphonez pas

Pour correspondre avec les annonceurs ayant domicilié leur annonce sous un numéro en nos bureaux, **adressez-nous une lettre par annonce.**

Placez la ou les lettres sous enveloppe portant simplement le numéro de l'annonce.

Mettez ensuite le ou les plis préparés dans une autre enveloppe que vous nous expédierez à « **L'OFFICIEL DES TRANSPORTEURS** », 11, rue Godefroy-Cavaignac, 75001 **PARIS.** Dès la réception en nos bureaux, nous transmettrons le jour même aux annonceurs intéressés.

SETRA Kässbohrer France

CENTRE OCCASIONS

NOUVELLE ADRESSE DEPUIS LE 26 JUILLET 1976 :
ZONE INDUSTRIELLE, RUE DU VIGNOLLE
95200 SARCELLES - TEL. : 990-69-41

SETRA S 12 bas prix
SETRA S 120 de 1968 à 1970
SETRA S 130 gros moteur, boîte 6 vitesses

BERLIET PHN 10 de 1966
BERLIET PR 3 GM de 1969 et 1971
BERLIET PR 3 V800 de 1971, 1974, 1975 et 1976

VAN HOOL 308, 340, 320, 625
VAN HOOL 320 reconditionné entièrement, moteur garanti

PEUJEOT J7, essence - 13 places

NEOPLAN NH 14 de 1971, bon état général

SAVIEM E7L de 1973, gros moteur, 49 inclinables
SAVIEM E7N de 1972, gros moteur, telma, 49 places
SAVIEM SC 5 de 1966, bon état général

MERCEDES 302/11R de 1971, 41 inclinables, très bon état.

OCCASIONS

A VENDRE
Semi-remorques bennes acier KAISER, caisses neuves.
Freinage, suspension hydraulique entièrement revus.
Garantie pièces et M.O. six mois.

PRIX INTERESSANTS

VAN HOOL 1969, savoyarde, 11,80 m, ridelles polyester
FRUEHAUF 1968, benne acier, 7,50 m, ridelles rabattables
BENALU 1971, benne alu, 7 m
MASSO 1974, plateau, 12,200 m, équipé grue Fiskars, 6 t/m avec groupe auxiliaire
SAVOYARDE ALU, 1974, 12,200, 3 essieux (1 autovireur) très bon état
FRUEHAUF 1970, benne acier, 7,30 m
FELBACQ 1969, porte-engins, C.U. 22 T
LACROSSE 1970, porte engins, C.U. 17,500 T
CAZENAVE 1975, remorque 7 m, P.T.C. 19 T, hautes ridelles acier.

POIDS LOURDS INDUSTRIE

Agent KAISER
Les 4 Murs

BORDEAUX-BOULIAC
(Gironde)

Tél. : (16-56) 44-02-10
Télex 550 792.

MERCEDES

L 406 SIE 35, mot. E.S., 73, fg
L 406, châs. cab., 74
L 608 SIE 35, fg, 73
LP 608, châs. cab., 69, 70
LP 608, fg frigo, 73 (2), 75
LP1013, plat, rid. 70
LP1113 SIE 51, châs. cab., 73
LPS 2232, révisé, 73
LK 2624, benne ar., 73

AUTRES MARQUES

BERLIET GR 260, boîte ZF, savoy 11-72
HANOMAG HENSCHEL, F 45, 65, 66, 85, 191 tracteur
SAVIEM SG4 benne, SM 6, SM 240 T
OM 34, fg frigo, 70, 74

MERCEDES-BENZ FRANCE
B.P. 122, BOURG-EN-BRESSE
Tél. : (74) 21-58-70
Télex 900 391

PLATEAU
SM 200 Ul., 1968, Telma, ens. rem plat., rid. bâché.

BETAILLERE
BERLIET STRADAIR, 1970, cochon T.B.E.

MALAXEURS 6 M³
HENSCHEL HS 26, 6 × 6, 1966
MAGIRUS 200 D24, 1967

CARS
SAVIEM SC 5, 1967
CITROEN 23 50 DI, 1964

VEHICULES ACCIDENTES
DAF type FA mot. ess. 20 000 km, caisse Clark
Rem. DAF type VW 10 SA caisse Clark

STE MUNAUX ET CIE
Concessionnaire SAVIEM, B.P. 407
RN 10, 86010 POITIERS
Tél. : 88-31-90

A VENDRE :
TRACTEURS très bon état mécanique ainsi que présentation
BERLIET TR 260, 1974, BV Z.F., prise de force
BERLIET TR 280, 1974, double couchette
UNIC 340, 1972 et 1973
S.A.V.I.A., Z.I., 17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY. Tél. : (16-46) 32.00.13.

LOIRE-POIDS LOURDS S.A.
Cre SAVIEM, bd Baron-du-Marais, 42300 ROANNE. 71.18.32.
SAVIEM SG4 MB, 60, 1974
SAVIEM SG4, plateau
SAVIEM SM 8 13, long, 1971
3 SM 240 UL et XL savoyarde, 70
BERLIET GR 12 XL fourgon
GR 12 XL savoyarde
3 TAK sellette 1972 et 1970
MERCEDES tract. LP 19-23, T.B.

A VENDRE
10 TRACTEURS BERLIET TR 320, boîte ZF, déc. 75 et 76
TRACTEURS BERLIET TR 280, 1974
Plusieurs BERLIET GBH 12, 6 × 4

STVO
RN 10 CHAMBRAY-LES-TOURS
Tél. : (47) 28.14.68/28.31.28

PIECES D'OCCASION
UNIC-OM-FIAT
Stock Eaton pr Unic 6×4
•
Ets A. MARTIN et Fils
51, rue de Verdun, 92150 Suresnes
506-14-20 - 772-36-36

A V. moteur pour 250 BERLIET 69.
Cabine pour MAGIRUS 232 D 19 FS, 73
Tél. : (55) 72.24.95

GARAGE DE VILLETTE

Concessionnaire BERLIET
Route de Saint-Etienne
42580 L'ETRAT
TEL. : 74-02-95 - TELEX 330 946

BERLIET
GB K6 ul, lg 1962, fgon dbgt 7,50
GLR 8M3, 1963, citerne 12 000 l avec volucompteur
TR 12 normal, 1970, 1971, 1972, sellette
TR 12, 1970, long, Telma, sellette, flexibles
GLM 12, 6×4, 1970, benne entrepren.
TR 260 N, 1972, sellette
GCK8 extra long, 1967, couchette
GR 10, 1969, savoy, Telma
TLM 12, sellette, 1968
TAK 8, 1969 et 1970, sellette
440 K normal 74 ben. transp. nve
770 K normal 72 ben. transp. nve
20 K normal 72 ben. transp. nve
GBH 12 6×4 1974 benne

DIVERS
GCK 8 extra long, 1971, fourgon
TR 280, 1973, sellette
GR 12, 1968, benne transporteur
GBC 8A RM 6×6, 1967, châssis cabine.
SAVIEM SM 170, ultra long, 1970, porte-fer
HANOMAG HENSCHEL F 86, 1971, sellette

TRACTEURS
E.R.F. 350 Ch, 80 000 km, 1975
PESARO 280 Ch, 40 000 km, 1975
HENSCHEL F 191 SB, T.B., 1972 à 1974
HENSCHEL F 221 SB2A, except., 1971
DAF 2605 DK A, 1969
SAVIEM SM 240, équipement hydraulique, 1970
SAVIEM JM 240, équipement hydraulique, 1968
SAVIEM JM 200, équipement hydraulique, 1967
SAVIEM JL 20, équipement hydraulique, 1966

EPAVES
4 Tracteurs SAVIEM JM 240
1 Porteur SCANIA 85, année 1970, cabine moteur et boîte
1 Tracteur SCANIA 75, année 1966, cabine boîte et pont

PORTEURS
HENSCHEL F 191 SB, châssis cabine, 1973
HENSCHEL F 191 SB savoyarde 6,50 m + remorque Trailor, 1973
FORD 1617 P.T.C. 15 T, benne AR 40 000 km, 1974
FORD 1617 P.T.C. 15 T, benne AR 40 000 km, 1970

SEMI-REMORQUES
GORICA Savoyarde 12,20 m, auto vireur, 1975
VANHOOL Benne acier 7,50 m, vérin frontal, 1969
FRUEHAUF Benne acier 7,50 m, vérin frontal, 1968
BENALU Benne alu 7,50 m, vérin frontal, 1970

COMMINGES POIDS LOURDS
31800 VILLENEUVE-DE-RIVIERE
Tél. (16.61) 89.13.54
Télex : 520.138

LK 26.24/40.7/74
benne basculante Marrel pte arrière hydraulique garantie.
LK 26.24./40.370
benne basculante ridelles rabattables révisé garanti

GARAGE DES ROUTIERS
Concessionnaire Mercedes
38, av. Jean-Jaurès
91230 MONTGERON
Tél. : 903.09.71

VDS BERLIET GR 10, 1971, plateau E.L. Bon état. BOFFI S.A.R.L. 25390 FUANS. Tél. : 107 à ORCHAMPS.

A VENDRE :
MERCEDES 406, châssis cabine, 1974/1975
MERCEDES 508, plateau, 1974/1976
MERCEDES 913/48, fourgon GV, 1974
MERCEDES 181951, châssis cabine, 1973
MERCEDES 1926, châssis cabine, 1973
MERCEDES LK 2624, benne entrepreneur, 1970
S.A.V.I.A., Z.I., 17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY. Tél. : (16-46) 32.00.13

LAVAIL P.L.
Concessionnaire BERLIET
31250 REVEL. TEL. : (61) 83.55.24

TRACTEURS
BERLIET TR 280, 11/73
BERLIET TLR 250 ZF, 73

BENNES
BERLIET GLR 8, tribenne, 68
SAVIEM SG 4, tribenne, 68
BERLIET GR 250, movibenne, 73
BERLIET GR 280, transp. 14 m³, 73

FOURGONS ET PLATEAUX
BERLIET GR 260, fg. alu 50 m³, 74
TRAILOR R 9 T, fg. alu, 45 m³, 72
BERLIET GR 260, savoy. 8,20 m, 72
BERLIET GR 280, savoy. 6,15 m, 74
BERLIET GR 10 HIAB 350 PR, 69

VDS MERCEDES tribenne 1919 K, 1976.
MERCEDES benne LP 1513, 1974.
Tél. : (90) 61.37.82

A.V. semi-rem. plat., 32 T, 1973. T.B.E. Tél. : (21) 02.27.45

A.V. tracteur BERLIET TR 300, 72 + semi TITAN, 68, agréé TIR ensemble T.B.E. 15 000 km. STE ASTOR. (76) 96.24.22

Vd UNIC P 220 Telma, 1973, carros. savoyarde 8 m. Transports Thizon, av. de l'Industrie, 79 000 Niort. Tél. : (49) 24.09.39.

VENDONS
Remorque plateau ridelle TITAN PTC 14,5 T, long. 6,50 m
Remorque benne MASSO, 1968, PTC 16,2 T, vérins frontaux, long. 5,50 m, PTC 16 T
SR benne CODER PTC 32 T, 1970
SR porte-engins FRUEHAUF, 1958, PTC 21 T.
SR plateau ridelle TRAILOR, 1966, PTC 32 T
SR savoyarde TITAN PTC 32 T, 1968, long. 11,80 m
SR benne FRUEHAUF, 1969, PTC 32 T
SR benne KAISER, 1974, PTC 32 T, long. 7,30 m
SR plateau ridelle FRUEHAUF, 1968, PTC 32 T, 2 essieux, long. 11,80 m
SR benne céréalière TITAN, 1969, long. 9 m, caisse alu, équipement hydraulique BERNARD
Remorque plateau FRUEHAUF, 1967, PTC 16 T
S.A. CARMECA Monteils 82300 CAUSSADE. Tél. : 02.11.13 ou 02.15.05. Télex : 530631

A VENDRE
CAMIONS MULTIBENNES
MERCEDES - UNIC - LEYLAND
caissons 8 et 12 m³
TRANSORDURES, B.P. 17, 78420 CARRIERES-SUR-SEINE.
Tél. : 968.69.50

Vds semi-rem. frigo. crochets viande et Thermok. NWD30 (très bon état) moteur échange st. TR. MARTY, RODEZ (65) 68.31.50.

MALAXEURS
Ensemble MAN 4 × 4, 73, semi-remorque KAISER, 10 m³, 73
Ensemble MAN 4 × 4, 73, semi-remorque STETTER, 10 m³
Ensemble MAN 4 × 4, 71, semi-remorque KAISER 10 m³, 71
Malaxeur 6 m³ RICHIER sur MAGIRUS 6 × 4, 232, nov. 73,
GARAGE DE L'EUROPE
Z.I. de Béligny
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
Tél. : (74) 65.50.59

CENTRE OCCASION POIDS LOURDS
R. GAYET S.A.
Route de Lyon - 38306 DOMARIN
TEL. : (74) 93-14-81

BENNES
BERLIET GLR 8 RM3, transp., 70
BERLIET GLR 8 M3, céréalière, 63
BERLIET GLR 8 M3, entrepren., 64
BERLIET GLR 8 RM3, tribenne, 69
BERLIET GLR 10 M3, nl, entrepreneur, 66-68
BERLIET GLM 12, 6×4, entrep, 68
HENSCHEL HS 26, céréalière, 65
UNIC P 12R2, transporteur, neuf 6 300 km

TRACTEURS
BERLIET TR 280, 73
BERLIET TR 12, 68-69, ZF
BERLIET TLR 250, 69
BERLIET TR 260, 72

DIVERS
BERLIET GAK 70, plateau 68
BERLIET 350 K, plateau rid, rab., grue, 72
BERLIET GLR 8 RM3, ul., sav., 69
BERLIET 30 K, savoyarde, 70
BERLIET 770 K U.L., fourgon bâché, 71
BERLIET GR 280 Lg, savoyarde, 73
FRUEHAUF D 30 C, savoyarde, 73
BERLIET GAK 60 Lg, fourgon, 65.
PIECES DETACHEES BERLIET OCCASION

S.A.M.I.
R.N. 165. - NANTES
Tél. : (40) 72.71.51 - Télex : 700 235
Agences : LORIENT - ANGERS

TRACTEURS

VOLVO TF 88	1972 à 1974
VOLVO TF 89	1972
VOLVO TN 88	1969-1972
HENSCHEL F 191	1972
HENSCHEL F 191	1971
HENSCHEL H 195	1969
SAVIEM SM 240	1968
SAVIEM SM 280	1969
SAVIEM SM 260 T	11-1973
UNIC T 340	1973
UNIC T 340	1972
MAN 12186 H équipé système Eco-vrac	1972

PORTEURS

VOLVO LF 88, 56, Telma pl. rid.	69
UNIC P8RA c. cabine	73
UNIC P8RA fgon 7,30	69
BERLIET GR12 savoy.7,40	68
BERLIET GR 12 bétail.	70
MERCEDES 327 bétail. TBE	64
LEYLAND T 650 SP c. c. non imm.	

BENNES

UNIC P86 200 CV 6×4 porte malax.	68
DAF 2400 ATE 6×4 ben. arr.	69
DAF 6×4 tribenne	69

SEMI-REMORQUES

TRAILOR 11 m, 11,80 m plat. sav. de 1965 à 1969	
FRUEHAUF savoyarde 11,80 m, 3/73	
FRUENAUF D30	1967
CODER 192 EL PTC 19,2 T	1971

Garage P. MALECOT
MERCEDES BENZ
12, rue de la Mouchetière
ORLEANS, Z.I., INGRE
45140 ST-JEAN-DE-LA-RUELLE
Tél. : (38) 88.36.58

M.B. LAK 911, 4 × 4, B. AR, 9,5 T 71
M.B. LAK 1113 BR B. AR, 11,5 T, 72
M.B. LAK 1413, 4 × 4, B. AR, 13 T, 69

FIAT 697 6 × 4, B. AR, 26 T, 71
M.B. LP 608 R, C.C. 6,5 T, 75
UNIC P8 RAL F. déménagement, 11 T, 68

UNIC P8 AMC F, poly, 11 T, 72
SAVIEM SG4 plat. 5,950 T, 72
UNIC T340 A, T.R. hyd. benne 38 T, 72

M.B. LPS 1013 T.R., 21 T, 69

A VENDRE

BENNES BEDFORD KFC 5, 1962, C.U. 6 300 kg
BERLIET GLM 10 M3, 1972, C.U. 12 700 kg, 6 × 4
SAVIEM SM 8, 1973, C.U. 7 790 kg
MERCEDES 2626 K, 1976, démonstration
BETAILLERE BERLIET GAK, 1962, C.U. 5 400 kg
FOURGONS M.B. L 406 DGA 35, 1974
M.B. L 508 DGE 35, 1972, isotherme
BERLIET 880 KB, 1974, frigorifique, C.U. 6 900 kg
BERLIET STRADAIR, 1965 et 1966
CITROEN PYD, 1968
OM 40 35 A, 1974
PEUGEOT J7 F Essence, 1971
RENAULT Estafette essence, 1974
PLATEAUX Bâché SAVIEM S 7 N, 1967
Bâché SAVIEM SG 4 MB 60, 1973
Bâché LEYLAND LR 300, 1973
Bâché UNIC P 200 ALG 1966 et 1968
UNIC P 9 A, 1971
TRR BERLIET TR 300, 1971
LEYLAND BLMC Original, 1972, 21 T
HENSCHEL Original, 1970, 21 T
UNIC T 10 2200 R, 1972, 21 T
UNIC T 270 A 2, 1974, 38 T, 155 000 km
VOLVO TF 89, 6 × 2, 1972
ATTELAGE TRR SAVIEM SM 21 240 BT, 1973, 26 500 kg
S.R. TRAILOR, 1 essieu, long. 8,80 m frigo, 1972, avec barres à viandes (360 crochets) C.U. 12 700 kg
HENSCHEL F 261 BM, 1969, avec Malaxeur Rexten Sthal 6 m³.
OPEL REKORD Delvan D9 1975, diesel
TUB CITROEN diesel 1972

DAUPHINE POIDS LOURDS
concessionnaire **MERCEDES BENZ**
1-3, route de Lyon
38120 SAINT-EGREVE.
TEL. (76) 75-07-54 et 75-11-54

Société des Garages JEAN ROUL
CONCESSIONNAIRE CAMIONS MERCEDES-BENZ
Tél. 36.55.60 — **35 - CESSON-SEVIGNE**

FORD D 300, 1973, isotherme, C.U., 2.7 T
UNIC P6 LG, 1971, fourgon, C.U. 5 T
UNIC P12 R, 1972, benne, C.U. 10,6 T
OM 38 D, 1972, plat. ridelles, C.U. 4 T
HENSCHEL F 221 SB2, 1970, tracteur, P.T.R. 38 T
SAVIEM SM 260 1973, tract. sellette PTR 38 T
TITAN SR benne, 1973, TBE, C.U. 26.650 T
SAVIEM 280, tracteur, 1971, sellette, Telma
MERCEDES LP 608/36, 1972, châssis cabine
MERCEDES LP 913/42, 1976, châs. cab. P.T.C. 9 T

A CEDER

WAGONS FOURGONS BAGAGES METALLIQUES

AGREES S.N.C.F.

Marche 140 km/heure.
CHAUFFAGE INDIVIDUEL AU FUEL.
Sanitaires complets.

S'adresser N.M.P.P. - Département Transports,
Boîte Postale 13602, PARIS Cedex 02.
Téléphone 233-44-22 - Poste 40-60.

Particul. vd tract. VOLVO N 495.
TEL. : 989-03-70.

A VENDRE : SEMI-REMORQUE CITERNE BSL, 37 000 l, 6 compartiments.
S'adresser : S.A.T.A., avenue du Gal-Leclerc à GRAND-QUEVILLY. (35) 72-62-50.

VENDS :
UNIC P 200, 67, 68, 70, ridelles rab.
1 cam. benne MACK, 68
1 S.-R. TRAILOR, demi-surb. plat.
1 s.-benne céréalière KAISER
1 s. benne, rid. rab. CODER
1 s. trinqueballe CODER, 2 ess.
1 TRR SAVIEM JM 200
ETS BILLAUD, B.P. 28, 03800 GANNAT. Tél. : (70) 90-02-59

PIECES D'OCCASION

BERLIET

moteurs, boîtes, ponts, révisés ou non, pièces détachées, cabines, etc.

RHONE-DIESEL

77 à 81, rue Aristide-Briand
69800 ST-PRIEST
Tél. : (78) 20-80-50

DAF, type FT 2605 DKA, années 1969 et 1972.
DAF, type FT 2205 DU, année 1971.
UNIC, type P 200 6×2, 26 t, caisse isotherme.
BERLIET, type TCK 8, année 1969, sellette.
BERLIET, type GLR 8, benne 6 m
BERLIET, type GLC, année 1966, multibenne.
BERLIET, type 680 KBEL, année 1974, châssis cabine.
SAVIEM, type SM 240, année 1969, sellette.
SAVIEM, type SM 240, année 1973, savoyarde.
FORD, année 1966, bétaillère, P.T.C. 7 t
HANOMAG, type F 65, année 1969, fourgon.
Semi porte-engins MADURAUD, C.U. 25 t.

Ets TOUILLET
RN 10 - B.P. n° 419
86010 POITIERS CEDEX
TEL. : (49) 41-48-38

A VENDRE : DEUX TRACTEURS SCANIA LB 110, 1973. S'adresser : S.A.T.A., avenue du Gal-Leclerc, 76120 GD-QUEVILLY. Téléphone : (35) 72-62-50.

QUIMPER POIDS LOURDS
S.A. JEAN DAMIAN
3, avenue de Coray
QUIMPER 29000
Tél. : (98) 90-00-57
Telex : 940314

EXCEPTIONNEL
DISPONIBILITÉS
TRACTEURS

MERCEDES LPS 1924, 1923, 1926, TBE
MERCEDES LS 1918, 1920, 1921
MAGIRUS 232 D FS, 1973, état exceptionnel
MERCEDES 6 × 4 LK 2620, TBE
Fourgon déménagements TBE sur MERCEDES 1113 B/51 et LP 608/42
MERCEDES 608/32 an. 75, isotherme
MERCEDES 608/42, 1973, savoyarde alu
LEYLAND 750, 1975, accidenté pour pièces
UNIC P12 A 200, châssis cab. TELMA
Ensemble tracteur MERCEDES et semi-benne carrière 17 m³, TBE.
Plusieurs SG2 F fourgon, 1975, TB.

UNIC
T 340 A

MOTEURS - BOITES
PONTS - CABINES

SEVI
(53) 53.56.43
PERIGUEUX

ACHETONS COMPTANT
TOUS MATERIELS
MERCEDES-BENZ
VOLVO et SCANIA
d'occasion, de 68 à 76, même accidentés

S.A.V.I.A.
Z.I. 17400 ST-JEAN-D'ANGELY
TEL. : (46) 32.00.13.

A VENDRE
UNE SEMI-REMORQUE et REMORQUE 100 tonnes, COMETTO, 4 lignes, année 1070, 15 000 km, longueur totale 17,20 m, partie surbaissée 7 m, partie arrière 6 m, col de cygne 4 m. PARFAIT ETAT.
ROBUSTE KAISER, B.P. 14, 54260 LONGUYON.
Tél. : (28) 44-51-76.

Cause cessation d'activité vend :
TRACTEUR MERCEDES 1932 S, immatr. 1/76. Nomb. accessoires.
SEMI-REMORQUE savoyarde VAN HOOL, 32 t, 12,40 m, 3 essieux, autovireur, attelage 3 positions, agrément TIR, immatr. 2/76.
Le tout état neuf.
TRANSPORTS BONNAUD, 22, rue Vibert, 43000 LE PUY. Tél. : 09-09-77 09-19-91

A VENDRE : DEUX MERCEDES LPS 1926, années 1972-1973. S'adresser : S.A.T.A., avenue du Gal-Leclerc à GD-QUEVILLY 76120. Téléphone : (35) 72-62-50.

A VENDRE : FRUEHAUF
Semi-savoy. alu, 9,50 m, 16 T, 74
Semi-savoy. Alu 11,80 m, 32 T, 69.
Tél. : (55) 72.24.95

PIECES D'OCCASION
MOTEURS BOITES PONTS
CABINE TOLERIE ETC.

UNIC OM FIAT

ALLO !
(1) 490-11-05
490-12-96

expédition dans toute la France

S.D.V.O. rte Nle 6, 71150 CHAGNY
Tél. : (85) 49.00.85. Télex : 800634
BERL. TR 280, 74, 38 T, sel-flex
BERL. TR 250, 6 × 4, 38 T, 72 T,
BERL. TCK 8, 70, 25,5 T, sel. flex.
BERL. TAK 205 B, 73, 21 T, sel. flex.
BERL. GR 12 NL, 19,5 T, châs.-cabine
BERL. GR 200, 70, relais, savoy, 8 m
BERL. GCK 8 R, 69, fgon meubles 8 m
MERCEDES LP 1924, 71, fgon 8 m
SAVIEM SM 280 TUT, 74, sel. flex.
SAVIEM SM 2U190, 73, 21 T, sel. flex.
UNIC T 340 A, 72, 38 t, sel. flex.
UNIC P T RA, 74, C.U. : 5 T. plat, 6,5 m
SEMI-porte-engins, 56 t, plateau 8 m, utile, élargisseurs, rampes.

VENDS tracteur FAR PTC 18 T, 14 CV, GO. UNIC MZ36 TMOD
VENDS tracteur FAR, P.T.C. 11,450 T. 7 CV, GO. RENAULT M 67 R4.
S'adresser Transports CARRE, 22, rue Edouard Vaillant, 37000 TOURS. Tél. : 05.07.54.

UNIC département occasions

IVECO Industrial Vehicles Corporation

Camion Marché 75
rue du colonel Manhès
92000 Nanterre
(à côté de la piscine)
Tél. 204.45.48 et 49

Centre Lyonnais de l'Occasion
369, route de Vienne
69200 Vénissieux
Tél. 69.16.12

Véhicules légers
PEUGEOT J7, essence, Pick-up, 1974
FIAT 616 N 3/4, plateau, 1976

Moins de 6 t de P.T.C.
MERCEDES L 508, fourgon, 1974
SAVIEM SG 4 D, fourgon, 1968

Moins de 11 t de P.T.C.
LEYLAND BX 1200, savoyarde, 1974
UNIC P 6 A, fourgon, 1969
UNIC P 6 A, benne, 1973
UNIC P 8 A, fourgon, 1969

Moins de 16 t de P.T.C.
UNIC P 9 A, benne, 1973
UNIC P 11 A 160, c.c., 1974

19 t et plus de P.T.C.
BERLIET GR 10, c.c., 1971
UNIC 27-64, benne, 1973

Tracteurs 21 t de P.T.R.
UNIC 130 NT, 1976, 7 000 km
UNIC T 10 A 200 R, 1972

Tracteurs 38 t de P.T.R.
BERLIET TR 320, 1975
FIAT 616 T1, 1974
UNIC T 270 A2, 1973
UNIC T 340 A, 1974
UNIC T 340 A, 1971

SPITZER 28 TP VAN HOOL, 1969, citerne à ciment
600 KB LONG, 1973, isotherme
FIAT 616 N 3/4, 1973, isotherme
SM 260, 1973, isotherme
P 200 A2, 1973, multi-benne
697 N 6 × 4, ROOL ON, 1973
PM 4.8, 1965, malaxeur
PB 6, 1968, malaxeur
P 12 R2, 1976, ampli ROLL
CITROEN DS SIE FG, 1973, C.I.
GAK 65, 1968, fourgon
GAK 55 ELG, 1970, fourgon
GR 205, 1974, fourgon
619 N1, 1973, fourgon
TITAN 16 R2, 1972, fourgon
TRAILOR R 16, 1968, fourgon
UNIC 110 PCM, 1975, benne
P 8 R/N, 1971, benne
P 12 R2, 1972, benne R.F.
27.64 SIE 5.282, 1974, benne R.F.
OM 46 C, 1969, benne R.R.
34 C 1162 MOD, 1971, tribenne
G.L.R. 160 MC, 1970, benne R.F.
GBK 80, 1972, benne R.R.
GLR 10 M3, 1966, benne R.F.
SG 4 D, 1966, benne R.R.
SM 7 N, 1976, benne R.R.
SAVIEM TP 240, 1968, benne R.R.

ACHATS

ACHETONS COMPTANT
V.I. MERCEDES-BENZ
En état ou accidentés
S.B.P.L. - ST-MARTIN-BOULOGNE
1, route de Calais - (21) 31.42.93
S.B.P.L. - LIEVIN
Zone Industrielle - (21) 28.48.02

Transporteur achète TRACTEURS MERCEDES LPS 1924 73/74 - STASE BP 192 - TOULON 83 - Tél. : (94) 41-36-28.

Achetons tout matériel
MERCEDES -BENZ
en état ou accidenté, même gagé.
S'adresser à :
STE DES GARAGES ROBIN
Route de Paris
53100 MAYENNE
Tél. : 04-10-54.

PAIE COMPTANT
MERCEDES-BENZ
A l'unité ou par lot

Tous modèles en état
Accidentés
Même gagés.
Toute la France

S.O.T.R.A.M.I. - B.P. 66 - 85101
LES SABLES D'OLONNE
Tél. : (30) 32-18-43

ACH. TOUS VEHICULES
SCANIA
VOLVO
MERCEDES
Tél. : 833-40-82

ACHETONS
SAVIEM tous modèles, en état ou accidentés. STE MUNAUX ET Cie, route de Paris, 86010 POITIERS. Tél. : (49) 88-31-90.

GENNEVILLIERS
POIDS LOURDS
5, rue des Pierres-Mayettes,
92230 GENNEVILLIERS.
Tél. : 793-89-39 -
791-13-25
ACHETONS CAMIONS complets ou accidentés. TOUTES MARQUES.

ACHETONS
COMPTANT
TOUS MATERIELS
SAVIEM
MEME ACCIDENTES
HUTIN PARIS POIDS LOURDS
9, bd de Levallois prolongé
92300 LEVALLOIS
Tél. : 757.60.60

ACHETONS
VOLVO tous matériels même accidentés. G.L.T. B.P. 7. 44-ST-ETIENNE-DE-MONTLUC
Tél. : (16-40) 72-71-78

ACHETE URGENT
BERLIET GBH 6 × 4 - GR 260/280 TR 260/280 - VOLVO - SCANIA MERCEDES 1924.
Tél. : (74) 21-30-09 - 01 BOURG

ACHAT MACK
Tous modèles camions tracteurs et accidentés
Ets BUK, 95, R. Paul-de-Kock
93-ROMAINVILLE 845-29-94.

ENTREPRISE LER
achète
Véhicules utilitaires
même accidentés et gagés
5, rue Saint-Denis
93-AUBERVILLIERS
Tél. : 833.40.82
Télex : 220 614

Part. cherche tracteur occas. VOLVO-SCANIA 305-14-85 à part. 20 h.

SOMMES ACHETEURS :
TRACTEURS cabine avancée
BERLIET-SCANIA-MERCEDES-VOLVO.
SEMI-REMORQUE 2 et 3 essieux
CAMION 6 × 4 BERLIET-MAN-MERCEDES
Porteurs BERLIET-MERCEDES-VOLVO-SCANIA
STVO
TOURS (47) 28-14-68 - 28-31-28.

Ach. semis : plateaux, bennes, savoy., surb., tous tonnages
ETS G. MARTIN - Chemin du Floréal
83500 LA SEYNE/MER, Tél. : 16 (94) 94.78.56.

---

0 km (= neuf), 2 cars
O 303 RHP
256 ch, 55 sièges pullman, dû circonstances 32 000 DM, rabais, à vendre. Ecrire revue n° 228.

CEDE A BAS PRIX
Car MERCEDES O 321 H, année 1972, GARAGE SCHNEIDER-SAND, 67230 BENFELD. Tél. : (88) 74-42-02.

A VENDRE
CAR MERCEDES LO 508 D, luxe, 16 F., 5 st., nov. 75, 50 000 km, impec. DEBRIS, 9, rue Pulfray, 76600 LE HAVRE. Tél. : 42-26-61.

Vend autocar SAVIEM SCI, 1961, Telma, mécanique bon état, freins neufs, intérieur refait.
Autocar SAVIEM SCI, 1963, Telma, moteur mars 1976, boîte 332, nov. 1976, freins 20 000 km, intérieur refait. CARS LAFONT, 30270 ST-JEAN-DU-GARD. Tél. : (16-66) 85-30-21.

A. v. E7 C, 1974, 37 sièges tissu, Telma, très bon état. L. Renaud, Bois-Rochefort, 44350 GUERANDE. Tél. : 23-60-77 - 23-62-25.

A vendre Van Hool, 1969, 340 L, 53 places, bon état général.
S'adresser : CHALON TOURISME, Cars GIRARDOT, 71100 CHALON-SUR-SAONE. Tél. : (85) 48-63-47.

A SAISIR :
Plusieurs S 45 et S 53 suburbains, 39 et 43 places assises et places debout.
LES CARS LYONNAIS
55, bd Sampaix, 69690 ST-FONS.
Tél. : (78) 70-21-01.

SOCIETE DU POIDS LOURD
SAVIEM
Z.I. Lille, 59113 SECLIN
(20) 97-15-24

CARS D'OCCASIONS DISPONIBLES

SAVIEM

E 7 L, 2156	1971
S 105	1972
S 105	1969
SC 5	1973
SC 5 P	1968

VAN HOOL

340	1970

BERLIET

PHN 8	1968
PHN 8	1962

A RENTRER

E 7 N, 2156	1974
E 7 L, 0846	1971
S 53 M	1970
S 45 GT	70, 71, 72
S 45	65, 69
SC 29	1974
VAN HOOL 314	1973

Vends car SAVIEM SC1 Telma, radio, Tachographe, T.B.E.G., 1964, R. CAMBON, 11-BRAM. Tél. : (16-68) 24-51-00.

SAVIEM PARIS
Autocars Occasions
144, av. du Président Wilson 93 LA PLAINE ST DENIS
Téléphone : 243.96.21/22

SAVIEM
E7L 2156, 1973, 49 sièges tissu inclinables + 11 strap « Planche », radio, Telma
E7M846, 1973, 45 sièges tissu inclinables + 10 strap « Planche », radio, Telma
E7M2156 1973, Grand Luxe, 45 sièges inclinables 72 TI, radio, Telma, T.B.E.G.
E7N2156, 1974, révisé, Telma, 45 sièges 72 T tissu, radio, micro
E7N 2156, 1972, révisé, 45 sièges inclinable, radio, micro, Telma
S 53 M, 1968, 49 sièges 66 T, Telma, B.E.G.
S 53 M, 1968, carrosserie « Stoelen », 49 sièges inclinables, Telma
S 45, 1965, 45 sièges, Telma, B.E.G.
S 45 GT, 1966, 45 sièges, Telma, véhicule en cours de révision
S 45, 1967, 45 sièges tissu + 10 strapontins, Telma, B.E.G.
SC 5 P, 1968, 36 sièges 66 T + 7 strapontins, Telma, révisé
SC 5 P, 1967, 36 sièges 67 E + 7 strapontins, Telma
S 105, 1966, urbain, B.V. R.107, Telma, 32 places assises
SM 6 BXL, 1974, urbain, carrosserie « Amiot », 21 places assises, direction assistée, plate-forme AR surbaissée, 2 portes pliantes
SC 2 1962, B.V.R. 107, 28 places assises
MAN 750 HO U 11, 1967, 49 sièges tétières simili, B.E. mécanique
CHAUSSON APH.2.522, 1962, 45 sièges, B.E.

BERLIET
PH 3 620, 1968, 45 sièges « Allard » simili, Telma, B.E.
PHN 8, 1965, 1966, 45 sièges + 10 strapontins, Telma
PHN 10, 1964, 1966, 45 sièges + 10 strapontins, Telma
PH 8 100 URBAIN, 1963, BV Wilson, 3 portes pliantes
PH 80 URBAIN, 1961, 1962, B.V. mécanique, 27 places, 3 portes pliantes

DIVERS
NEOPLAN N 213, « Jetliner », 8/75, 78 000 km, moteur Mercedes V 6, 209 CV DIN, B.V. ZF 6 vitesses, Telma, 45 sièges tissu + 10 strap, T.B.E.G.
MERCEDES O 302, 1968, Urbain, 30 places assises, 56 debout, révisé
MERCEDES O 406, 1968, 16 places « Chardon », B.E.G.
PEUGEOT J 7 D, 1975, fourgon, transformable transports voyageurs, 14 places, T.B.E.G.
VAN HOOL 625 N, 1969, 21 sièges « Atlantic » + 4 strapontins

AUTOCARS

A VENDRE - BON ETAT
SETRA S 12 - 1962
Portes pliantes avant et centrale
Convient particulièrement pour Transports scolaires et service régulier
VOYAGES CASTRIC
COMBRIT 29120
Tél. : (98) 91.08.03

VENDONS CARS MERCEDES

0303 11 RHP 1976, 10 000 km, prix intéressant.

0303 14 RHP 12 R inclinables 13 000 km, année 1976, prix intéressant.

0302 13 R, 1972, très beau véhicule

0302 12 R, 1967, moteur OM 360, 80 000 km, en parfait état.

0302, 1965, Vetter 41 pl. inclinables

0321 H moteur éch. st. 0 km avec garantie Mercedes

AUTOCARS SCHEURER
1, rte des Romains
67200 STRASBOURG
KOENIGSHOFFEN
TEL. : 30-01-58.

Vds cars BERLIET PK 500, 28 pl. + 5, 1975, état neuf et MERCEDES 66, 33 pl. + 5 mot. av. Cars TESTE, 81 SOREZE. Tél. : (63) 50-10-15.

Vd cars SAVIEM S 45, 66, Fulgur et PEUGEOT J 7 ess. Cars TESTE 31. Villefranche-Lgnais. Tél. : (61) 81-64-35.

Sté de transports vend :
1 car 0 302-13 R moteur 210 CV, portes pneumatiques AV et AR, année 1968
1 car 0 317 grand tourisme, portes pneumatiques AV et AR, sièges tétières, année 1968
1 car VAN HOOL 700 long, glaces teintées, 49 places inclinables, toilette, année 1975.
s'adresser aux Transp. Maisonneuve
63 AMBERT tél. : 16 (73) 82-07-48.

Vends AUTOCAR MERCEDES O 302 12 R, 1967, 45 faut. incl. Moteur OM 360, 120 000 km. Pont à relai. WEBASTO, Version gd luxe. Etat impeccable.
Autocars BONNAUD, 22, rue Vibert
43000 LE PUY, tél. : 09-09-77
09-19-91.

Vd autocar VAN HOOL 340, années 67, 68, 69.
VAN HOOL 308, années 71, 72.
S.A. Marcel BIERON, 418, av. P. V. Couturier, 93000 BOBIGNY.
Tél. : 847-41-11
847-33-54

PIÈCES DÉTACHÉES
(Vente et Achat)

sefe
PIÈCES D'OCCASION
UNIC-OM-FIAT
MOTEURS - BOITES - PONTS
réunis ou non
CABINES - CHASSIS
achats - ventes
PIÈCES DÉTACHÉES
camions complets accidentés
M. MOBAILLY
Z.I. Impasse St Eloi
77220 Gretz
Tél. 407.13.62 12.04
Expédition dans toute la France

Pièces neuves et occasion
SPECIALISTE **BUSSING**
TOUS TYPES, boîtes, moteurs, ponts, etc.
dépannage autoroute du Sud.
Sortie Auxerre Sud, R.N. 65.
Garage D. ROBINET, B.P. 23
89800 CHABLIS. Tél. : 53-10-73.

PIECES DETACHEES ALLEMANDES
PL - VL - TP
MERCEDES - HANOMAG
HENSCHEL - BUSSING, etc.
Expéditions journalières
LION Poids Lourds
57602 FORBACH
B.P. n° 127
Tél. : (87) 85-21-20
Télex : 86.938

MERCEDES - BENZ
Très important stock pièces occasions, organe, ponts, boîtes, moteurs.
Expédition immédiate.
S.E.V.I. Groine et Cie.
Route d'Issoire, 63170 AUBIERE.
Tél. : 92-20-63. Télex 990138.
Poste 39. Resp. M. BRIVET.

PIECES DETACHEES TOUTES MARQUES
GENNEVILLIERS POIDS LOURDS
5, rue des Pierres Mayettes, 92230 GENNEVILLIERS Tél. : 793-89-39 791-13-25

A vendre organes tract. HENSCHEL H191, moteur, boîte ZF, ponts AV-AR. Ateliers P.L. AUBREE J.-P. Rennes-Vern. Tél. : (99) 55-72-13.

Vends lot batteries neuves M4 et M5. Tél. : 772-36-36.

Pièces détachées et organes occasion :
cabines, moteurs, boîtes, ponts
pour BERLIET
GAK-GBK-GCK-GLR-STRADAIR
Tél. : (98) 90-00-57

PIECES DETACHEES
HENSCHEL
Garage RAMBACH
77970 JOUY-LE-CHATEL
Tél. : 401-50-59 - 401-51-97.

Organes et pièces d'occasion
BERLIET
TOUS MODELES
Ets G. JOUNEAU, 63-65, rue de Paris 93001 BOBIGNY. Tél. : 830-11-13.

PIECES DETACHEES
UNIC - OM - FIAT
Stock Eaton pr Unic 6×4
•
Ets A. MARTIN et Fils
51, rue de Verdun, 92150 Suresnes
506.14.20 - 772.36.36

MERCEDES - BENZ
TRES IMPORTANT STOCK
pièces occasions, organe, ponts, boîtes, moteurs.
Expédition immédiate
S.A.V.I.A. zone industrielle
17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY
Tél. : 16 (46) 32-00-13
Télex : 790 243
Poste 40. Responsable : M. Breuil.

PIECES D'ORIGINE NEUVES ET D'OCCASION
UNIC - OM - FIAT
Organes rénovés ou dans l'état, carrosserie.
GARAGE DU RELAIS
ET JAUNATRE, 49140 SEICHES-S-LOIR. Tél. : (16-41) 80-00-26.

PIECES OCCASIONS HENSCHEL F 191
Moteur 523 524
Boîte à vitesses : ZF AK6 80
Pont arrière complet
Cabine complète, etc.
1 moteur Mercedes 10 cylindres
1 boîte à vitesses GP 110
1 pont arrière complet pour F 193 SB Hanschel
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS NOUS CONSULTER :
COMMINGES POIDS LOURDS
31800 VILLENEUVE-DE-RIVIERE
Tél. : (16-61) 89-13-54.
TELEX : 520 138.

Vds 1 lot pièces détachées P.L. MAN - SAVIEM - MAGIRUS
Tél. : 790-46-71.

A vendre organes tract. BERLIET TLR 250 cab., moteur, boîte, pont. Ateliers P.L. AUBREE J.-P. Rennes/Vern. Tél. : (99) 55-72-13.

OCCASION
VEHICULES INDUSTRIELS
ORGANES A PIECES DETACHEES
UNIC FIAT
VILLENEUVE POIDS LOURDS 47300
Tél. : (58) 70-10-08
Telex : 540 785

A. V. moteur pour 250 BERLIET, 69
Cabine pour MAGIRUS 232 D 19 FS, 73
Tel. : (55) 72.24.95

STOCK IMPORTANT PIECES et ORGANES occasion MERCEDES tous modèles.
S'adresser à :
STE DES GARAGES ROBIN
Route de Paris, 53-MAYENNE
Tél. : 04-10-54.

Organes et pièces détachées neuves et occasion
MERCEDES V.I.
anciens et récents
QUIMPER-POIDS LOURDS
3, av. de Coray - QUIMPER
Tél. : (98) 90-00-57
Télex : 940314

Pièces détachées adaptables et de récupération pour camions tous types
UNIC - OM SAURER
ROULEMENTS
Ets LEBOUVIER, 61, bd Ornano 93200 SAINT-DENIS.
Tél. : 752.22.35

STOCK COMPLET **PERKINS**
Equipements électriques :
LUCAS NEVILLE pour MACK WHITE, CUMMINS, etc.
PRESTOLITE tous véhicules et moteur pour pompe hydraulique bennes
Expédition immédiate
SFA 15, rue Dantzig 75015 Paris Tél. : +532-56-13 - 531-35-60/61

PIECES DETACHEES pour
VOLVO TF XX
MAN 21215, 6 × 6
MAGIRUS 230, 6 × 6 - 6 × 4
BERLIET
TEL. : (38) 95-61-07

PIECES DETACHEES OCCASION
en l'état ou révisées
UNIC - FIAT - OM
BOURGOIN DIESEL
Zone Industrielle
38300 BOURGOIN JALLIEU
TEL. : 93.30.32
achat tous véhicules accidentés.

DIVERS

IMP. STE CONSTR. METALL., pour lancement nouveau type « GARAGES-VEHICULES », clés en main. (Largeur 16 m, longueur par mult. de 4 m), offre pour les 2 premières cdes, prix coûtant et condit. de règlements échel. sur 3 ans ss intérêts. Ecr. à l'Officiel n° 318, qui transmettra, en précis. Longueur désirée.

CONSTRUCTEUR METALL. SOLDE IMPORTANT STOCK HANGARS type portique, fin de série soit largeurs : 11 m, 14 m, 16 m, 18 m, et 20 m. Longueurs par trames de 6 m. Hauteurs poteaux de 4 m à 6 m. Ecr. au jal n° 319.

ETS CANIVET
62146 ECOURT-ST-QUENTIN
TEL. : (21) 22-54-64

A vendre disponibles HANGARS de série neufs,
Largeurs : 11, 14, 16, 18 et 20 m
Longueurs en mutiples de 6 m
PRIX ETUDIES.

Sté vend JEAN'S marque SANFOR prix 36 F TTC. Echantillon ctre remboursement. Sté SLOVAM, 14, rue Paul-Déroulède ASNIERES.

EMPLOIS
(Demandes)

H. 33 ans, responsable service transp. **recherche situa. stable** Paris, banl. Sud, identique ou commerc. **Ecrire au journal n° 271.**

Agent prix de revient, 25 ans, poss. **attestation de capacité cherche place** à responsabilités ds ent. moyenne. **Ecr. revue n° 238.**

Jne femme, 26 a., **rech. poste responsabilité** ds la région de CORBEIL (91), poste actuel : resp. du sce cdes ds sté de transport. **Ecrire revue n° 239.**

Industriels, importateurs, exportateurs, transporteurs.
REAGISSEZ VITE
Ne laissez pas partir cet homme chez la concurrence et **attachez-vous sa collaboration!**
Son expér. : 15 ans activ. prof. ciale, adm. au sein d'entrep., leader dans sa spécialité.
Transp. transit., messag., dmgts du petit colis... au transfert d'usine, **il solutionnera vos problèmes. Ecrivez-lui au n° 317.**

30 ans, 11 ans activ. **trs, att. cap.,** ts perm., **ch. pl. resp. av. poss. cont.** humain ou assoc. **Sud-Ouest. Ecr. n° 240.**

Chauf. rout., permis C, bonne expér. actuel. faisant étranger **cherche emploi. Ecrire revue n° 241.**

25 ans, marié, **titul. capacité,** 4 ans expér. affrèt., métropole, organis. stock, étude de prix, relat. ciales et transp., deux degrés comptab. **Apport. cial possible, cherche situat. en rapport banl. Nord Paris,** sal. dem. 60 000 annuel. **Ecrire revue n° 242.**

AFFRETEUR - National - qualifié, 31 ans, **cherche place stable** sur Paris ou région SUD et SUD-EST PARIS. Tél. : 569-09-13 matinée.

H. 34 a., 10 a. SNCF + 7 a. serv. log. sté indust. connais. tarifs fer, route, métropole et intern. gest. cam. loués, **cherche poste responsab.** et **trav. ident. agent maitrise.** ARNAUD, 44, rue A.-Dumas, 75011 PARIS.

CHEF DE QUAI

45 ANS, EXP :	20 ans transport routier. Permis B-C-E Transport groupage, déménagement. **Contacts clients.** Gestion de stocks. **Aptitude commandement,** organisation
RECHERCHE :	Poste similaire, ou gestion dans petite entreprise de transport ou commercial avec tournée vente région EST de préférence. **Ecrire au journal n° 270.**

EMPLOIS

Offres

Sté de transp. Paris rech. représentant courtier ayant clientèle, bonne commission. Discrétion. Ecrire revue n° 321.

STE TRANSPORTS VOYAGEURS (Tourisme) Paris-Banlieue Sud RECHERCHE :
CHEF D'ATELIER carrosserie pour entretien autocars.
EMPLOYE de planning/exploitation dynamique, ordonné, sens décision et mémoire.
Adresser C.V., prétentions à revue sous n° 325.

Ste de Transpt, rech. JEUNE EMPLOYE, libéré oblig. milit., ayant déjà des connaissances en organisation et réglementation des transports et une bonne instruction générale. Si capable serait instruit et formé aux fonctions d'affréteur et dispatcher. Préférence sera donnée si domicilié dans proche banlieue nord Paris. Ecr. au journ. n° 248.

SOCIETE DE TRANSPORTS ET DE TRANSIT, région parisienne, recherche AGENT ayant connaissance parfaite affrètement et groupages internationaux, langue allemande exigée. Adresser C.V. et prét., discrétion assurée. Ecrire journal qui transmettra n° 247.

SOCIETE DE TRANSPORT recherche pour son agence de MARSEILLE, UN RESPONSABLE. (20 salariés, 17 véhicules.)
Expérience administrative indispensable, sens pratique, organisation, contrôle gestion agence, contact avec clientèle.
Ecrire revue n° 311.

Région parisienne, importe sté de transport voyageurs recherche MECANICIEN DIESELISTE qual., très bon salaire en fonction avec capacités, logt assuré.
Ecr. av. C.V. et prétent. revue n° 243.

Sté Messageries rech. pr son bur. Gennevilliers, UNE SECRETAIRE QUALIFIEE ayant quelques connais. ds le transp. Enc. C.V. + photo + prétent. salaire. TRANSPORTS VALOT, 7, allée Léonide, 94170 LE PERREUX.

PME de transport de voyageurs (15 véhicules) recherche pour la GIRONDE son DIRECTEUR D'EXPLOITATION

Le candidat doté d'une sérieuse expérience à un poste similaire devra pouvoir remplir sous le seul contrôle du directeur toutes les fonctions de responsable de l'entreprise.
Ecrire avec C.V. détaille et prétentions au bureau du journal qui transmettra n° 244.

STE TRANSPORTS recherche pour Nord-Ouest
DIRECTEUR, 35 ans, ambitieux.
Expérience plusieurs années.
Formation universitaire.
Animateur sachant maîtriser les fonctions commerciale, exploitation, technique et de personnel.
Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo au journal n° 273.

Société de transports banlieue sud recherche CHEF D'ATELIER. Il doit maîtriser parfaitement la technique poids lourds (nécessité de connaître mécanique et électromécanique et posséder permis C 1).
SOMMES DISPOSES donner sa chance à CHEF D'EQUIPE possédant de réelles qualités et ambitieux. Références vérifiables exigées.
Téléphoner au 588-46-22, poste 52, pour rendez-vous.

IMPORTANTE S.A. TRANSPORTS-DEMENAGEMENTS région OUEST désirant créer nouveaux départements Affrètement et Location VI à son agence de CAEN, recherche pour seconder le directeur d'agence, UN HOMME JEUNE ayant quelques années d'expérience, apte à des contacts commerciaux avec particuliers et industriels, et capable organiser administration et exploitation. Ecrire au journal n° 275.

Recherche pour bureau FEMME expérience messageries
MARIETTE, Z.I., rue Berthelot, 95500 GONESSE. Tél. : 677-67-40.

Société Transports Valence recherche AGENT D'EXPLOITATION, 30 ans minimum, bonne expérience de l'affrètement. Ecrire au journal n° 277.

STE GRENOBLOISE DE TRANSPORTS
Z.I. 38120 SAINT-EGREVE
propose des trafics réguliers en National ou International sur les pays du Marché Commun à des artisans transporteurs possédant des citernes inox 28/ 30 000 l. 5 compartiments et calorifugées, niveau de recette élevé.
Ecrire ou tél. : (76) 75-81-31 poste 307

Transports GIRAUD 680-39-40 recherchent pour CONTRATS LONGUES DUREES tractionnaires basés Région Parisienne. Possibilité démarrage pour titulaires capacité sans tracteur.

Importante société de transport Sud-Est, recherche TRACTIONNAIRES possédant TRACTEURS 38 TONNES, pour service régulier sur ITALIE, au départ de PARIS, LIMOGES. Trafic suivi, aller et retour avec contrat de location longue durée. Possibilité de contrat d'entretien avec prix intéressant sur gasoil, pneumatiques, huile, assurance. Accessible pour démarrage, à titulaires capacité sans tracteur. Ecrire au journal, qui transmettra n° 326.

RECHERCHONS POUR « CONTRATS D'AFFRETEMENT »
ensembles articulés CU 24 t, capacité 24 palettes 100 × 120.
Licence Z.L. Entreprises situées de préférence : en région parisienne, lilloise, lyonnaise. Faire offre :
SATEM M. LE HENAFF
Tour Berkeley, Cedex n° 19
92081 PARIS LA DEFENSE

TRACTIONNAIRES
Si vous possédez un tracteur 21 t, nous pouvons vous proposer un travail à l'année sur la France.
Nous fournissons la semi-remorque et la licence. NOUS TELEPHONER.
834-91-15, poste 436

DISPOSONS en permanence de LOTS complets sur l'ITALIE région de PISE ET FLORENCE principalement. Prix 3 400 F environ par camion. Ecrire au journal qui transmettra n° 320.

COFRATIR HENDAYE recrute TRACTIONNAIRES
pour transports internationaux
Ecrire B.P. 83, HENDAYE.
Tél. : 26-64-14/15

MONDIAL FRET dispose en permanence de FRET sur L'IRAK principalement BAGHDAD et BASRAH.
Tél. : 677-18-95

NOUS TENONS A VOTRE DISPOSITION
véhicules 1,5 T à 6 T C.U. avec chauffeurs. TRANSPORTS LAUDE
Tél. : 203-96-54 poste 230

Dispose camions 1,5 T, 3 T, 6 T, 10 T, fourgon ou savoyarde. Tél. : 344-51-98
Pour Paris-Province. Tél. : 307-82-47
Transp. ROUAT. Tél. : 345-26-77.

A LOUER SEMI-R., citernes inox pour transports liquides aliment. avec ou sans tracteur.
Possible fournir travail assuré.
Ecrire au journal qui transmettra n° 245.

Cherchons en régulier plusieurs semis ou camions-remorques pour exclusivité sur la SUEDE en A et R.
Tél. : 931-78-22.

Cherchons départ PARIS-GARONOR tractionnaire pr acheminement journalier petits lots sur LYON.
Tél. : 931-10-79.

DERNIER DELAI pour l'appel d'offres RENNES-PARIS ET R.P.
2 A 3 CAMIONS de 30/40 m³ par semaine. Document diffusée par MICRODOC 50, rue Richer, 75009 PARIS.
Tél. : 770-89-09. Prix 235 F T.T.C.

ENT. transp. ach. ou loue 1 ZLA av. ou ss matér. TEL. : (99) 30-43-27.

VENTES-ENCHERES

LIQUIDATION DES BIENS
S.A. STOUFF INTERNATIONAL
Vente aux enchères publiques
le vendredi 21 janvier 1977 à 15 h à Lyon-Vénissieux (69) sur le parc de Savifrance, av. Frères-Bertrand.

21 CAMIONS SAVIEM SM 300 XL plateaux ridelles bachés (1973)
5 CAMIONS SAVIEM SM 240 L fourgon tôlés (1973)

EXPOSITION : 9 à 11 h le même jour

par le ministère de S.C.P. GENIN-GRIFFE-LESEUIL Commissaires-priseurs associés, 29, place Bellecour, 69002 LYON. Tél. : (78) 42-11-81 et 82.
En présence de Maître CONAN, Commissaire-priseur à LYON.

GARAGES

VDS GAR. 6 M P. ET M.O.
Distr. carburants ttes marques cuv. h. en vrac/équipées vérin, fosse-récup. HU compresseurs 12 à 73 m³/h, lavage hte pression, mach. eau chaude et vapeur, crics roul. 1 à 15 tonnes, surp. Traco Het, grais. Quadruplex 2H-2G. Matér. divers.
ETS F. KNOLL, 66, rue P.-L.-Courier, 92-RUEIL-MALMAISON. Tél. : 967-71-69.

PROPOSITIONS COMMERCIALES

Cherche couple pour exploiter moyenne entreprise, déménagts av. promesse de vente, banl. ouest Paris. Ecrire revue n° 272.

TRANSPORTEURS
TRANSITAIRES
INDUSTRIELS
Vers SUISSE, LIECHSTENTEIN, AUTRICHE
Cadre resident sur place, attestat. capac. peut faciliter vos échanges et développ. Etud. ttes propos. Ecr. n° 328.

TRANSPORTS

Transp. Lyon disposant semi-remorque 26 t PTR, CU 14,5 t, long. 12,20 m, 70 m³, cherche trafic en international. Tél. : (78) 48-85-50 et 51.

RECHERCHE
DU 1er MARS AU 1er OCTOBRE 1977
TRANSPORTEURS
av. semi-citerne inox si possible. Relations journalières région parisienne pour Nord et Belgique. Ecr. s/réf. 2334 à P. Lichau S.A. 10, rue Louvois 75063 Paris Cedex 02 q. tr.

OFFRONS MARCHANDISES A TRANSPORTER

MESSIEURS LES TRANSPORTEURS :
Lorsque vous arriverez à vide dans le nord de la BELGIQUE/SUD-EST des PAYS-BAS, formez IMMEDIATEMENT le numéro d'appel 01150-3451 à TERNEUZEN (Pays-Bas) (sans attente)
Nous avons journellement des chargements pour véhicules ouverts et/ou véhicules bâchés depuis TERNEUZEN et/ou ANTWERPEN, à destination du BENELUX, de la FRANCE et de L'ALLEMAGNE.
VERBRUGGE & DE MEYER INTERNATIONALE WEGTRANSPORTEN b.v.) TERNEUZEN Etten-Leur.
Siège principal à TERNEUZEN (Pays-Bas) Industrieweg 37,40.
Tél. : 01150-3451. Telex 550.40.

ENTREPOTS

UN BON RELAIS
AU CŒUR DU MARCHE COMMUN

Importants locaux à CAUDRY (14 km de Cambrai par large nationale hors gel)

LOCATION TOUTES SURFACES ENTREPOSAGE TOUTES DUREES A LA DEMANDE

Eventuellement vente en totalité ou par lots (16 000 m² couverts + terrain 10 000 m².

DUMONT ET CIE
B.P. 280
59058 ROUBAIX Cedex
Tél. : (20) 70-16-38

FONDS DE COMMERCE-LICENCES

TRANSPORTEURS
ne perdez pas cette adresse

C.I.T. C. THEBAULT Directeur
5, cité Trévise, à Paris (9e)
TAItbout 41-44 (métro : Cadet)

LICENCES DE TRANSPORTS
ACHAT - VENTE - ECHANGE
Avons preneurs immédiats
Toutes licences de transports
PAIEMENT COMPTANT
Membre de la Chambre syndicale des Marchands de Fonds Adhérent à sa Caisse de garantie.
VOYEZ LE CONTENTIEUX
INTER-TRANSPORTS
5, cité Trévise, à Paris (9e)
824-41-44 (métro : Cadet)

TRANSPORTEUR achète comptant ou prend en location licence A Zone Longue. Ecrire revue N° 323.

AGENCE BAUR S.A.
agréé F.N.A.I.M.
Achats - Ventes - Locations
Toutes licences zone longue
et modèles 11
B.P. 15 Eckbolsheim
67038 Strasbourg
Cedex
Tél. : (88) 78-18-22 — 78-14-24

URGENT : achète ou prend en location lic. Zone Longue B, règlement comptant. Ecrire n° 324.

Urgent : Paie comptant licences zone longue et location.
CIT, 5, cité Trévise, PARIS (9e).

OFFICE TRANSPORTS
Cabinet agréé F.N.A.I.M.
TOUTES LICENCES
et FONDS DE TRANSPORTS
ACHATS - VENTES - LOCATIONS
Boîte Postale 20
94201 IVRY-SUR-SEINE
Tél. : 672-05-23 et 672-08-60

Cabinet CREVAUX
VENTE - ACHAT - ECHANGE
Fonds et licences transports
3, rue Roze, 02000 LAON
Tél. : (23) 23-06-59

FONDS LICENCES
DE TRANSPORTS
achat, vente, toutes transactions.
CABINET GOUY, 103, r. La Fayette, 75010 PARIS. 526-53-20.

DUGUET - TOURS
05-59-19
34, rue R.-Salengro
Diplômé d'Ecole de Notariat
CABINET SPECIALISE
DEPUIS 1946
EN TRANSACTIONS
D'ENTREPRISES
ET LICENCES DE TRANSPORTS

PROCES

Si vous avez un litige avec :
— un membre de votre personnel,
— un client mauvais payeur,
— un fournisseur,
Si vous êtes poursuivi devant un tribunal répressif pour infraction à la coordination ou au code de la route.
Adressez-vous à un spécialiste qui dispose de la jurisprudence professionnelle et d'un réseau de correspondants spécialement compétents en matière de transports.

O.C.I.R.
Directeur J.H. LESPAGNON
Docteur en Droit
5, rue Léon-Cogniet, PARIS 17e
924-71-95 - 71-96.

Pour vdre ou acheter av. ou sans murs ts fonds de commerce, garage, entrepôts, etc.
GUIDE EUROPEEN IMMOBILIER
127, av. Versailles PARIS 16e
Tél. : 527-36-77

URGENT
Achète comptant licence Z.L.
Tél. (88) 78-23-62 HUTH ou écrire : B.P. 4 LINGOLSHEIM (67380).

ACHATS - VENTES
LOCATIONS
Fonds et Licences de transports
Rédaction d'Actes - Crédit
SITTLER
2, rue des Primevères
67380 LINGOLSHEIM
Tél. : (88) 78-28-45

---

l'écho
15 rue Maccarani
NICE — Tél. 87-95-56
ACHATS
VENTES
LOCATIONS
depuis 1947
Ses références...
demandez-les autour de vous

Al acheteur fonds de transports et distribution de carburants. Régions Centre et Pays de Loire, DUGUET, 34, rue R.-Salengro, 37000 TOURS.

LICENCES Z.L. et matériel à votre service toute l'année.
Tél. : 672-72-32.

Vds licence C. Z.L. avec matériel, état neuf, 1976. Ecrire revue N° 251.

Loue et achète licence A Z.L. Faire offre. Raymond BERNARD, FLAVIAC, 07000 PRIVAS. Tél. : 64-01-55.

A vendre, cause santé, affaire transport, dépositaire région sudpest, 10 véhicules. Ecr. n° 249.

ENT. transp. ach. ou loue 1 ZLA av. ou ss matér. TEL. : (99) 30-43-27.

S.A. TRANSPORTS SERVICE
ACHAT-VENTE
LOCATION
Licences de Transport
Fonds de commerce
10, avenue Louise - B.P. 102
44502 LA BAULE
Tél. (40) 60-32-75

Cherche location licence B Zone Longue Trs. JUE ET FAUCON Martin-Eglise 76370 Neuville-lès-Dieppe.
TEL. : 16 (35) 84-37-68.

ENTRETIEN-REPARATION

NS REPARONS PAR METALLISATION et USINAGE : portées d'usure, de bagues et roulements, fêlures de carter et bloc (gel), etc. Exemples : fusées, essieux, axes de cames de frein, fentes de moteurs Indénor ou autres.
L.R.M.S., Le Gabut, LA ROCHELLE.
TEL. : (46) 41-34-24.

CAPITAUX

DIFFICULTES DE TRESORERIE. SEFCO vs aide immédiatement pr. règlement de dettes et retard d'échéance, avec ou sans emprunt. 13, r. Téhéran, PARIS 8e. 522.84.24.

Difficulté trésorerie, retard échéances, aide immédiate av. ou ss recherches de capitaux, consultez GEFIRA 387-52-99 23, rue de Berne 75008 Paris.

ENTREPOTS

ALFORTVILLE, Près Pont d'Ivry 300 m² ENTREPOT. Accès camion, bureau, logement à rénover, w.-c., tél., rue calme et large.
TOUTE PROPRIETE
Prix 300 000 F. Crédit possib.
R. Gautier 326-39-80
Intermédiaire et curieux s'abst.

PROPOSITIONS COMMERCIALES

DEPUIS LES REGIONS DE
BREME - HAMBOURG - HANOVRE

Avons continuellement des lots complets (poids environ 20/25 t) à charger pour toute LA FRANCE

Le règlement suit dans les 30 jours après réception des C.M.R.
Veuillez aviser vos véhicules 2 jours à l'avance.

FREIGHTBROKER
Postfach 10 56 64 - 2800 BREMEN/RFA
Tél. 0421.54075 - Télex : 0 244196 Télex : 0 244198

LOCATION

Ste transports recherche en location QUAI 200, 300 m², accès camion tous tonnages, PARIS 12e, 20e OU BANLIEUE proche entre IVRY, MONTREUIL. Tél. : 628-86-75.

LOCATION DE CAMION
SANS CHAUFFEUR
de 1,8 t à 38 t

TRANSPORT SAVART
119, allée du Colonel-Fabien
93320 PAVILLONS-SOUS-BOIS
Tél. : 848-23-52.

Entreprises messageries cherche à louer quai 500 m²/800 m², accès camions tous tonnages av. bur. tél. préfé. proche banlieue Est. Ecrire revue n° 308.

LOCATION DE VEHICULES
DE TRANSPORTS

L.T.R.M.
17470 AULNAY-DE-SAINTONGE
Tél. : (46) 33-11-03. Télex : 790 220

QUADRILLEZ...
vos problèmes
de manutention
- pour essayer,
- avant d'acheter,
- pour vous dépanner,
- pour gagner du temps

...LOUEZ
CENTRE D'ESSAIS DES CHARIOTS ELEVATEURS - Ozouer-le-Voulgis
407-61-80
77390

Nos Petites Annonces Économiques

TARIF : 10 F la ligne de 30 lettres ou espaces (minimum 2 lignes). 11 F la ligne pour les annonces domiciliées en nos bureaux. T.V.A. 17,6 % en sus. Supplément couleur 30 %. Majoration cadre 30 %. Paiement d'avance adressé 11, rue Godefroy-Cavaignac, 75011 Paris. C.C.P. : PARIS 3396-73.
Libeller les mandats et chèques au nom de « L'Officiel des Transporteurs ».
Tél. : 805-06-30

Les Directeurs de la publication : Edouard BERRETTA et Jean FURET - C.P.P.P. 24.877.

un vérin frontal
assure le meilleur rapport poids mort/charge utile

● **CHARGE UTILE** augmentée grâce au vérin frontal qui, seul, permet la construction d'une caisse allégée.

● **STABILITE** assurée par une meilleure répartition des efforts exercés sur le châssis et la benne, et un centre de gravité très bas. Des bennages dans les conditions les plus difficiles l'ont démontré.

● **GRAND ANGLE DE BASCULEMENT** obtenu par un vérin frontal de course appropriée à la longueur de la benne.
Assure un meilleur écoulement des charges.

Un montage simple et logique accroît la rentabilité des véhicules en diminuant les frais d'entretien. Des composants d'une haute technicité • combiné prise de mouvement-pompe grand débit flasqué directement sur tous types de boîte de vitesses, supprimant les arbres de transmission à cardans • distributeur avec limiteur de pression incorporé assurant toute sécurité du circuit hydraulique • dispositif de commande pneumatique contrôlé... garantissent le meilleur rendement des véhicules.

l'hydraulique

EDBRO

partout dans le monde

EDBRO FRANCE S.A. 7, avenue Raymond-Poincaré - B.P. 1 MARGNY-LES-COMPIEGNE
60207 COMPIEGNE - Tél. (4) 440.23.05 et 440.28.10 - Télex 140373 F

guy vialle

Les dix fonctions du nettoyeur KÄRCHER dans le garage

Quand on a équipé 40 000 utilisateurs dans le monde en 25 ans.
Quand on fabrique soi-même, dans ses usines, les éléments qui les composent, de la pompe au brûleur.
Quand on se place en position permanente de recherche des besoins de ses Clients, il n'est pas surprenant de réussir à mettre au point un "certain" produit pour un "certain" type d'utilisation.
C'est le cas du nettoyeur KARCHER mobile à haute pression à jet d'eau chaude ou vapeur HDS 800 pour les garagistes, concessionnaires et transporteurs routiers.
Quelques caractéristiques :
Eau chaude : 760 l/h sous 70 bars à 80 °C (réglable)
Vapeur : 400 l/h sous 15 bars à 140 °C
1 seul moteur d'entraînement
2 réservoirs à détergent incorporés
1 vanne de dosage du détergent
Système de sécurité manque d'eau
Protection thermique du moteur
Anti-tartre incorporé, sans fastidieuses régénérations
Flexibles légers à raccords rapides.

Les dix fonctions

1. Dégraissage moteur (4 mn) et des pièces mécaniques.
2. Lavage des carrosseries (8 mn).
3. Lavage des châssis (8 mn).
4. Lavage des bas de caisses avant passage au portique à brosses.
5. Déparaffinage des voitures neuves (12 mn).
6. Préparation des véhicules d'occasion.
7. Sablage des cordons de soudure et des parties rouillées.
8. Lavage de la station-service (3,5 m³/mn).
9. Lavage de la façade de l'atelier.
10. Nettoyage et désinfection des sanitaires.

Important :
Avez-vous pensé à facturer vos dégraissages moteur ? Demandez donc à vos Clients s'ils seraient prêts à en accepter le principe. Nous avons de bonnes raisons - prouvées par test - de répondre par l'affirmative.

Le service
Pas seulement un mot. Du concret. Une équipe de monteurs régionaux, un S.A.V. toujours "sur la brèche", un vrai stock de pièces détachées, des agents à tous les coins de FRANCE, une flottille de démonstrateurs à votre disposition. Voulez-vous la visite de l'un d'entre eux ? Remplissez, découpez et renvoyez-nous le coupon-réponse ci-dessous.

HDS 800

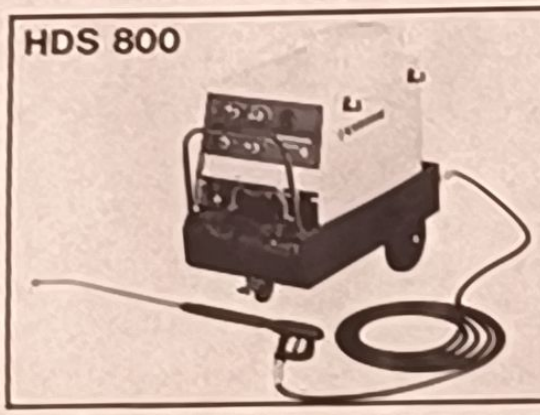

Faire vite et bien faire
KÄRCHER

KARCHER VAPORAPID S.A.
12, avenue de Sylvie 77500 CHELLES
Tél. 957.61.92 - Télex 600.902

☐ Je souhaite la visite d'un démonstrateur pour un test de nettoyage entièrement gratuit et sans aucun engagement de ma part.
☐ Je souhaite recevoir une documentation.

OT GAR1

Nom : M. _____ Prénom : _____
Société : _____ Activité : _____
Adresse : _____ Tél. : _____